



**Projet d'implantation
Du terminal méthanier Rabaska
À Lévis**

Mémoire présenté devant le BAPE

Janvier 2007

Table des matières	Page
Introduction	3
Année 2004	3
Année 2005	20
Année 2006	23
Conclusion	27
Annexe 1 : Composition du Conseil municipal	28
Annexe 2 : Chronologie des résolutions	29
Annexe 3 : Feuille de route du Comité aviseur	39
Annexe 4 : Liste des rapports déposés au BAPE	41
Annexe 5 : Allocutions des membres du Comité aviseur	42
Annexe 6 : Dans les médias	52
Annexe 7 : Communiqués de presse	57

CHRONOLOGIE

DES ÉVÈNEMENTS MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT DANS LE DOSSIER RABASKA

Introduction

Le mémoire déposé, dans le cadre des audiences publiques en environnement concernant le projet Rabaska, par la Municipalité de Beaumont présente une chronologie des événements produits et des résolutions du conseil déposées depuis l'annonce du projet Rabaska faite à la population en avril 2004.

Les documents qui seront rapportés dans ce mémoire seront identifiés et vous pourrez les retrouver dans les différentes annexes et le disque compact accompagnant le rapport écrit de ce mémoire. Donc ce document est également la mémoire d'une population dans un dossier très controversé qui a eu comme effet de diviser cette population et semer l'inquiétude.

ANNÉE 2004

MARS 2004

Sûrement, la compagnie Gaz Métro avait déjà pris contact avec la municipalité de Beaumont puisque le maire, M. Réal Lapierre a fait parvenir une lettre aux journaux dans laquelle il déclarait : « La perspective d'installer sur la côte de Beaumont un port méthanier qui serait associé à des installations de traitement du gaz naturel situées entre l'autoroute 20 et la route 132, est aussi intéressante et avantageuse pour la compagnie Gaz Métro, en raison de la proximité de Beaumont avec son réseau de distribution, poursuit M. Lapierre qui se montre confiant de voir la compagnie Gaz Métro retenir Beaumont pour l'implantation de leur port méthanier. Ce choix qui se fera entre Gros Cacouna, Rivière-du-Loup, possiblement Rimouski, et Lévis/Beaumont devrait, selon M. Lapierre, être rendu public au cours des semaines prochaines. »

Bien que la nouvelle d'un port méthanier ait été publiée dans les journaux locaux au cours du mois de mars 2004 et dans le journal La Chesnaie de décembre 2003 dans « Le mot du maire », le projet de terminal méthanier sur le territoire de Beaumont est passé presque inaperçu auprès de la population.

AVRIL 2004

Samedi 3 avril 2004, le journal Le Soleil titre en première page : **Gaz Métro opte pour Beaumont** Le port méthanier de 650 millions\$ sera construit sur la Rive-Sud et avec photos à l'appui : Le maire de Beaumont, Monsieur Réal Lapierre montre une partie de la jetée vers le fleuve, un schéma, qui montre l'aménagement du terminal méthanier de Gaz Métropolitain. Et des photos de réservoirs de gaz naturel et du quai de transbordement du terminal de Cove Point, au Maryland (É.U.), semblables à ceux que pourrait construire Gaz Métro à Beaumont. Dans le 4^e paragraphe, il est écrit : « En provenance d'un peu partout dans le monde - notamment de la Norvège...- le gaz naturel serait d'abord transformé sous forme liquide, transporté par bateau et stocké dans le terminal à Beaumont. Par la suite, Gaz Métro le reconverterait sous forme gazeuse et le revendrait au

Québec, en Ontario et aux Etats-Unis en utilisant les réseaux de gazoducs nord-américains. » Stéphanie Trudeau, porte-parole de Gaz Métro.
Et il est retrouvé dans le Journal de Québec une nouvelle équivalente.

Conseil municipal

La nouvelle parue dans le journal Le Soleil et le Journal de Québec en ce samedi 3 avril, a, par contre, provoqué une réaction importante dans la population. Cette nouvelle a entraîné la présence d'un grand nombre de personnes à la séance régulière du 5 avril au cours de laquelle de nombreuses interrogations et inquiétudes de la population ont été soulevées. Et il en fut de même pour toutes les séances au cours de l'année 2004. Par la suite également, il a été observé une plus forte fréquentation de la population aux séances régulières et spéciales du Conseil municipal de Beaumont.

À la séance du 5 avril 2005, la résolution ci-dessous fut adoptée et vous est présentée dans son intégralité compte tenu de son importance pour les événements à venir.

5 avril 2004 : Session ordinaire du Conseil municipal de Beaumont

Résolution No : 2004-04-39

Projet de terminal méthanier – Gaz métro

CONSIDÉRANT que Gaz Métro étudie un projet de terminal méthanier visant à mettre en place des installations de stockage et de vaporisation de gaz naturel liquéfié importé au Québec par bateau;

CONSIDÉRANT que ce terminal méthanier devra être relié au réseau de distribution gazoduc Trans-Québec Maritime situé à Saint-Nicolas;

CONSIDÉRANT que l'un des sites à l'étude est situé dans l'entourage des lignes d'Hydro-Québec sur le territoire de Beaumont;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la ligne d'électricité haute tension a considérablement hypothéqué le paysage de ce secteur et que la municipalité n'a jamais donné son aval à ces installations;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la municipalité n'a bénéficié d'aucune compensation financière résultant de cette occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que les scénarios envisagés pour éliminer ou réduire l'impact de la présence des pylônes électriques n'ont connu aucun dénouement positif;

CONSIDÉRANT que ce projet d'envergure aurait un impact économique majeur pour notre municipalité ainsi que pour les régions Chaudière-Appalaches et de Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet devra être soumis aux processus réglementaires et environnementaux habituellement exigés pour un projet de cette nature;

CONSIDÉRANT que seul un projet de cette nature pourrait s'implanter à cet endroit compte tenu des contraintes amenées par les pylônes d'Hydro-Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON CHOUINARD
APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN KILGOUR

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Beaumont informe les autorités concernées de Gaz Métro qu'elle exige une étude d'impacts du projet d'implantation d'un terminal méthanier lequel projet sera soumis également aux processus de consultations et d'autorisations des différentes autorités gouvernementales concernées dont notamment le Bureau des audiences publiques en environnement, les autorités fédérales responsables et la municipalité qui voudra ainsi s'assurer que le ledit projet fasse l'objet de rencontres de consultation auprès de ces citoyens afin que ces derniers puissent décider officiellement par scrutin référendaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Sous la pression des citoyens, le Conseil municipal a ajouté à sa proposition initiale que la population puisse se prononcer lors d'un référendum consultatif sur le projet de terminal méthanier à Beaumont.

Faisant suite à cette séance du Conseil, plusieurs journaux titrent ainsi : Les citoyens de Beaumont sortent les dents; Des citoyens disent NON!; Furieux, des citoyens n'entendent rien aux compromis

Dans Le Soleil du 30 avril titre en première page : C'est confirmé – Le port méthanier sera aux limites de Beaumont et dans le Journal de Québec : Gaz Métro opte pour Lévis et Beaumont.

Dans le journal La Chesnaie d'avril 2004, le maire M. Réal Lapierre titre son mot : « En réponse à ceux qui traitent votre humble serviteur de rêveur. » Il donne comme exemple les lignes hydro-électriques qui détériorent déjà le paysage et ne rapportent rien financièrement à la population, il aimerait tirer les bénéfices d'un tel projet qui devra être soumis aux processus de consultations dont le BAPE et pour que la population puisse se prononcer, il faut qu'elle connaisse les tenants et aboutissants du dossier qu'ils soient positifs ou négatifs.

Et le promoteur du projet Rabaska a déposé un **avis de projet** portant sur l'implantation d'un terminal méthanier et des infrastructures connexes en date d'avril 2004.

Ce document déposé a reçu son attestation le 29 avril 2004 par Monsieur Carey Johannesson, Directeur, Permis et Acquisitions

MAI 2004

Conseil municipal

Au cours du Conseil municipal du 3 mai, une pétition de 650 noms est déposée par des citoyens demandant aux membres du Conseil de tout faire en leur pouvoir pour bloquer le projet de terminal méthanier de Gaz Métro à Beaumont compte tenu des risques qu'il représente pour l'environnement, la santé et la sécurité.

Un groupe de citoyens avait déposé, au cours du mois d'avril, un projet de résolution avec les considérants suivants : - l'intérêt de Gaz Métro pour l'établissement d'un terminal méthanier, - la vocation résidentielle et récréo-touristique de Beaumont, - les risques inhérents à la manipulation et l'entreposage du GNL, - les priorités en aménagement du territoire de Beaumont, - l'incompatibilité de ce projet avec les vocations propres à Beaumont, il demande le retrait de la résolution 2004-04-39 et de refuser de permettre la construction et la mise en opération d'un terminal méthanier dans la municipalité de Beaumont.

Cette proposition a été rejetée par la résolution 2004-05-54 retrouvée à l'annexe 2.

À la demande de la municipalité, le 3 mai, 2 représentants de Gaz Métro, Monsieur Imbeault et Monsieur Simard viennent faire une courte présentation d'une heure sur le projet. Aucun compte-rendu de cette rencontre n'a été répertorié jusqu'à maintenant.

La municipalité de Beaumont engage la firme Forget Aubin dont la résolution, 2004-06-73 sera adoptée en juin 2004.

Dans l'offre de service 2004-22 de Forget et Aubin, consultants en analyse des politiques, Affaires municipales, Agriculture, Environnement, nous retrouvons le document suivant : **Mise en place et réalisation du plan d'action municipal**

Dans le cadre du projet d'établissement d'un port méthanier à Beaumont par Gaz Métro, Enbridge inc. et Gaz de France

Réalisation des mandats généraux suivants :

1. Élaboration d'un plan d'action municipal détaillé;
2. Mise en place d'une cellule de crise municipale;
3. Mise en place et animation d'un comité aviseur local;
4. Mise en place et animation d'un comité aviseur régional;
5. Élaboration d'une stratégie de communication;
6. Élaboration d'une stratégie et d'une structure de relation avec Gaz Métro;
7. Clarification de la stratégie référendaire municipale à mettre en place.

Ce mandat s'étend du 17 mai au 30 juin 2004.

Total de 179 heures et honoraires professionnels de 9845.00\$

Formation de la cellule de crise

Membres désignés par le conseil municipal de Beaumont :

- Madame Christine Massé, conseillère
- Monsieur Alain Kilgour, conseiller
- Monsieur Benoît Roth, secrétaire-trésorier
- Animation et personne ressource : Forget Aubin

Principaux rôles :

1. Effectuer un suivi pour la municipalité de l'ensemble du dossier de port méthanier;
2. S'assurer de la réalisation et du suivi du plan d'action municipal;
3. Permettre d'ajuster la démarche ou de la bonifier au besoin.

Le conseil municipal de Beaumont émet un **communiqué** (non daté) dans lequel il **tient à exprimer clairement sa position sur le dossier.**

Le conseil municipal de Beaumont ne se prononce ni pour ni contre ce projet tel qu'adopté par résolution le 5 avril dernier et qui se lit comme suit :

La municipalité de Beaumont informe les autorités concernées de Gaz Métro qu'elle exige une étude d'impact du projet d'implantation d'un terminal méthanier lequel projet sera soumis également aux processus de consultations et d'autorisations des différentes autorités gouvernementales concernées dont notamment le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, les autorités fédérales responsables et la municipalité qui voudra ainsi s'assurer que ledit projet fasse l'objet de rencontres de consultations auprès des ses citoyens afin que ces derniers puissent se prononcer officiellement par scrutin référendaire.

JUIN 2004

Conseil municipal

Lors de la session régulière du 7 juin, le Conseil a adopté la résolution 2004-06-74 (annexe 2) confirmant la formation du Comité aviseur local sur le projet de terminal méthanier qui sera composé par un résidant de chaque district municipal, en plus d'un résidant du secteur potentiellement touché, d'un conseiller municipal et d'un responsable administratif. Et vous trouverez les noms des personnes désignées pour former ce comité aviseur local inscrits dans la résolution.

Il fut également adopté la résolution 2004-06-75 demandant à la compagnie en commandite Gaz Métro l'octroi des fonds nécessaires afin d'obtenir une étude indépendante sur les conséquences éventuelles de la construction et de la mise en opération d'un port méthanier dans la Municipalité de Beaumont. Cette demande financière est adressé à Monsieur Jean Simard, vice-président aux Affaires publiques de Gaz Métro.

Monsieur Simon Chouinard, conseiller du secteur Vincennes, #5, remet sa démission au Conseil municipal de Beaumont le 6 juin 2004.

Monsieur Donald Mercier, maire-suppléant, remplace le maire Réal Lapierre, candidat pour le Bloc Québécois aux élections du 28 juin 2004.

Communiqué du 2 juin 2004 – (résumé) Le Conseil municipal de Beaumont confirme aujourd'hui la formation du comité aviseur local dans le cadre du projet de terminal méthanier piloté par Gaz Métro et ses partenaires.

La Municipalité de Beaumont met en place un comité aviseur pour assurer l'échange d'information, la discussion et un suivi rigoureux du projet.

Ce comité composé d'un résidant de chaque district municipal, en plus d'un résidant du secteur potentiellement touché, deviendra le lieu privilégié d'information et d'échange. Plus spécifiquement, les membres du comité verront à effectuer un suivi rigoureux de ce projet et de ses répercussions dans le milieu, tout en maximisant l'information sur la nature du projet, les échéanciers des promoteurs, l'état d'avancement des différentes études et audiences requises, etc.

Rencontre Conseil municipal de Beaumont/Rabaska,

le 17 juin 2004 à la salle communautaire de Beaumont

Projet Rabaska / Consultations

Étaient présents pour l'équipe de présentation du projet Rabaska :

M.M. Jean Trudelle, chef de projet, Gaz Métro, Pierre Breban, expert en sécurité, Gaz de France

Yves Comtois, chef d'équipe pour l'étude d'impact, SNC Lavallin-Environnement,

Claude Veilleux, spécialiste, étude d'impact – tracé du gazoduc, UDA,

André Poisson, expert en acquisition de terrain

Consultation publique

Mme Louise Roy, directrice – processus de consultation et M. Henri Goulet, secrétaire

Municipalité de Beaumont :

M. Donald Mercier, maire suppléant, Mesdames Christine Massé, Nicole Picard, Monique Breteau, conseillères, M. Alain Kilgour, conseiller et Mme Caroline Gagnon, directrice des travaux publics

Consultants de la municipalité :

M.M.Mathieu Forget et Jean-François Aubin, de Forget et Aubin

Déroulement de la rencontre

1. Présentation du processus de consultation et échange sur le processus (Mme Louise Roy)
2. Présentation du projet par les membres de l'équipe Rabaska
3. Période de questions

Dans le **compte-rendu**, les points suivants sont traités :

- Processus de consultation
- Présentation du projet
- Les principales préoccupations soulevées lors de la rencontre
- Les risques technologiques
- Le choix d'un site et les installations
- La raison d'être du projet
- Les autres préoccupations soulevées
- L'évaluation de la rencontre
- Les demandes particulières

Le 22 juin une proposition de mise en place d'une rencontre publique de type porte ouverte qui pourrait prendre la forme suivante :

- activité de type salon avec présentation du projet (plans, description du projet, discussion avec les intervenants Gaz Métro et où les visiteurs circulent d'une place à l'autre
- déroulement d'une journée complète plus une soirée ou idéalement sur fin de semaine
- plusieurs présentations de style conférence avec période de questions

Le 25 juin, la firme Forget Aubin dépose une brève synthèse des activités réalisées en mai et juin avec une liste présentée en 4 volets avec les objectifs et les réalisations associés à chacun.

1. Développement des relations avec Gaz Métro;
2. Activités de communication municipale;
3. Mise en place du comité aviseur local;
4. Coordination avec la cellule municipale et l'administration.

Également dans ce document se retrouvent les perspectives pour les mois de juillet et août 2004 et l'échéancier envisagé pour cette même période. Concernant le point 4, aucun compte-rendu n'a été retrouvé à la municipalité.

Plusieurs rencontres entre le promoteur et divers organismes du milieu ont eu lieu au cours du mois de juin : Centre Local de Développement, CLD, la Chambre de Commerce, le Service de sécurité incendie des municipalités de la région.

Une invitation sur le Louis-Joliette faite par Gaz Métro a été lancée aux élus municipaux et aux membres des Chambres de Commerce de la région.

Comité aviseur

La Feuille de route du comité aviseur est présentée à l'annexe 3

La première rencontre des membres du comité aviseur, le 9 juin 2004. Donc au cours de cette réunion, les points suivants ont été discutés :

- Objectifs, mandats spécifiques et fonctionnement du comité (annexe 3)
- Suivi des demandes adressées au comité aviseur : nomination de M. Donald Labrie, citoyen de Beaumont – demande de financement aux autorités de Gaz Métro – soirée d'information publique avec Gaz Métro – calendrier de travail du comité

- Tour de table sur les attentes et/ou préoccupations des participants
- Varia dans lequel sont abordés les points suivants : participation de M. Donald Labrie à la prochaine rencontre – référendum municipal – croisière sur le Louis-Joliette organisée par Gaz Métro

Lors de la 2^e réunion, le 21 juin 2004, il y eut rencontre du groupe Rabaska avec les membres du comité aviseur qui fut le point principal de cette réunion.

En deux étapes :

1. Présentation du projet de port méthanier par Gaz Métro : la discussion avec Mme Louise Roy porte sur le processus suivi par Gaz Métro; les trois processus de consultation : BAPE, fédéral et Office nationale de l'énergie; les trois objets de consultation : localisation du projet, design et concept du projet, insertion sociale et retombées du projet; ouverture de Gaz Métro à des demandes particulières durant le processus de consultation; interrogation par les membres du comité aviseur sur leur mandat qui est d'aller chercher de l'information et la rendre publique et non pas un comité de négociation avec Gaz Métro.

2. Une présentation par l'équipe technique de Gaz Métro : dépôt d'un document de présentation à chaque participant (**), et les principaux points soulevés lors des échanges sont : l'usine de gaz naturel de Gaz Métro à Montréal, l'étude des coûts de GNL dans l'avenir, la production de GNL par le projet Rabaska transférée aux Etats-Unis, les problèmes pour obtenir les autorisations nécessaires en Ontario, les cas problématiques et accidents, le choix du site final par Gaz Métro, la superficie requise pour le site des réservoirs de GNL, la taille de la jetée, la conduite de la jetée aux réservoirs, l'étude du pire scénario, l'acquisition de terrains : rencontre avec les propriétaires? - technique d'évaluation? - cadre monnayable? - disponibilité de terrains équivalents? - dévaluation des propriétés?

** le document déposé par l'équipe de Rabaska est : Projet Rabaska - Implantation d'un terminal méthanier – Description de projet – Gaz Métro, Enbridge, Gaz de France – Juin 2004

Ce document a été utilisé par les membres du Comité aviseur au cours de leur analyse, par contre sur le site du BAPE, le promoteur a omis de le déposer, vous le retrouverez sur les documents déposés dans la section DC. Dans ce document, les membres du comité aviseur pouvaient retrouver une information importante sur le projet, même si les mesures d'atténuation n'y apparaissaient pas encore.

Juillet 2004

Conseil municipal

Aucune résolution du Conseil municipal concernant le projet de terminal méthanier n'a été adoptée lors de la séance de juillet.

Démission du maire Réal Lapierre, le 9 juillet 2004, suite à son élection comme député du Bloc Québécois le 28 juin 2004.

Les principaux événements qui se sont produits au cours de ce mois sont les rencontres du comité aviseur et les rencontres du comité de Gaz Métro avec la population, rencontres confirmées le 2 juillet 2004 à la municipalité de Beaumont. Quelques conseillers municipaux ont assisté aux séances d'information données à la population par l'équipe de Gaz Métro les 11 et 12 juillet au théâtre Beaumont-St-Michel.

Comité aviseur

En juillet les membres du Comité aviseur ont eu deux réunions.

Le trait marquant de ces réunions est celle de réunir toute l'information disponible traitant du dossier du GNL, études, rapports... et une revue de presse. Cette documentation deviendra de plus en plus importante au cours des mois et disponible à chacun des membres.

La rencontre du **6 juillet** est un retour sur la rencontre avec le comité de Gaz Métro dont les points suivants ont été soulevés : rappel des objectifs face à cette rencontre, l'aide financière, les scénarios de risques, la sécurité et les risques d'accidents – le rapport BAPE projet Gros Cacouna (1981) l'information publique à la population – le référendum local – les outils d'information possibles.

Au cours de la rencontre du **15 juillet**, un retour sur les séances d'information tenues par l'équipe de Gaz Métro au théâtre Beaumont St-Michel les 11 et 12 juillet 2004, les points d'intérêt suivants ont été retenus : risques pour la population et mesures de sécurité – acquisitions de terrain et expropriation – impact sur la vocation actuelle de Beaumont – recherche de moyens d'information de la population.

Les membres du Comité veulent une activation accrue des travaux : lecture des documents déposés par le promoteur sur son site – concentration des efforts à venir sur la sécurité et les risques : recours à une expertise externe et indépendante – mise sur pied d'un bulletin d'information pour la population de Beaumont.

Le comité aviseur a soumis au promoteur une liste de questions sur le projet Rabaska.

Invitation à la population de Beaumont

Séances d'information organisées par Gaz Métro et ses partenaires sur le projet de terminal méthanier Rabaska et confirmées à la municipalité de Beaumont le 2 juillet. Ces rencontres ont eu lieu le dimanche 11 juillet (en journée) et lundi le 12 juillet (en soirée).

Ces rencontres sont organisées par Gaz Métro dans le cadre du processus d'information prescrit par l'Office Nationale de l'Énergie. Divers ateliers thématiques ont été organisés par les promoteurs et des présentations y ont été faites au début de chaque heure, suivies d'une période de questions et d'échanges avec les spécialistes. D'autres sessions ont été envisagées par Gaz Métro au mois d'août pour ceux et celles qui n'ont pu y assister.

À la fin du communiqué d'invitation à la population émis par Gaz Métro, le comité aviseur de Beaumont a tenu à spécifier qu'il ne s'agissait pas d'une rencontre organisée à son initiative et n'était aucunement rattaché à son déroulement et au contenu donné par Gaz Métro. Par contre, d'autres rencontres d'échange et d'information pourront avoir lieu, organisées cette fois-ci par le comité aviseur, et n'impliquant pas nécessairement les promoteurs du projet.

Une manifestation de 250 personnes venues exprimer leurs inquiétudes sur les dangers de telles installations et de l'impact négatif sur le paysage de la région a eu lieu. (Le Soleil, 12 juillet 2004).

AOÛT 2004

Conseil municipal

Au cours du mois d'août, aucune résolution se rapportant au projet Rabaska n'a été adoptée.

Un appui financier prenant la forme d'un versement mensuel de 10 500\$ payable à la municipalité le premier de chaque mois à compter du 1^e août jusqu'au dépôt de l'étude d'impact prévu pour le mois de décembre prochain a été accordé par les commanditaires de Gaz Métro. Le montant de l'appui financier qui vous est consenti a été établi sur la base des précisions que vous avez fournies et qui s'appliquent aux activités du comité aviseur reliées à certains objectifs : mise en place d'un programme de consultation publique ayant pour but d'informer la population, d'identifier ses préoccupations et de répondre à ses questions.

Plus tard, Gaz Métro a précisé que cette aide financière ne s'appliquait pas aux dépenses reliées aux expertises externes suite aux démarches entreprises auprès de la firme Stabilis (voir ci-après dans la section du comité aviseur).

Un avis juridique a précisé que tout mandat doit être donné par la municipalité et que Gaz Métro devrait être avisé des mandats accordés par la municipalité et le comité aviseur.

D'autres demandes d'aide financière pourront être acheminées suite une résolution municipale: aux députés fédéral et provincial, à la MRC, à la ville de Lévis... en précisant qu'elles pourraient s'appliquer pour des expertises externes.

Il y a annonce du déclenchement des élections à la mairie pour le 10 octobre 2004.

Un rapport sur la **première phase de consultation** est déposé par Madame Louise Roy , responsable, processus de consultation – Rabaska (9 pages)

Comité aviseur

Les membres du comité aviseur ont participé à cinq réunions au cours du mois d'août.

La revue de presse et le dépôt de documents reliés au dossier du terminal méthanier sont pour les membres une source d'information très importante.

La préparation d'un bulletin d'information, sa distribution à toute la population et l'élaboration d'un plan d'action pour les prochaines semaines sont des aspects discutés en début du mois : préparation d'une rencontre d'information pour fin septembre, échéancier potentiel pour la tenue d'un référendum, principaux enjeux locaux : sécurité et risques – impact sur les propriétés, dévaluation, assurance, expropriation – impact visuel et utilisation du territoire – dimension économique.

Un mandat à la firme Stabilis sur le thème de la sécurité et des risques a été demandé suite à une discussion. Le mandat spécifique souhaité par les membres du comité est d'informer sur les risques d'un terminal méthanier, les conséquences d'un accident majeur réaliste. Des précisions ont été apportées dont voici les principales : dégager les tendances dans la gestion des risques des projets de terminaux méthaniers projetés en Amérique Du Nord – évaluer les risques d'un accident majeur (worst case scenario) de chacune des composantes d'un terminal méthanier comme Rabaska (méthanier et jetée, canalisation et réservoirs) dans un milieu comme Beaumont sur la base de scénarios proposés, le dépôt d'un rapport préliminaire et d'un rapport final et la vulgarisation des résultats en vue d'une présentation publique des résultats au comité aviseur et à la population.

Également le mandat comprenait une revue de littérature des projets de terminaux méthaniers terrestres au Canada et aux Etats-Unis ainsi qu'une révision scientifiques des outils disponibles pour l'évaluation des conséquences d'accidents majeurs impliquant le GNL.

Afin de favoriser un référendum clair, équilibré et crédible, les membres du comité ont convenu de ne pas tenir de référendum avant les élections à la mairie du 10 octobre 2004.

Des démarches ont lieu auprès d'assureurs, auprès de l'ordre des évaluateurs agréés et le service d'évaluation de la MRC, auprès de la Sécurité civile et sur le dossier de l'évaluation foncière.

La ville de Québec peut être une référence au besoin du point de vue sécurité car elle possède une escouade spéciale d'intervention en cas d'accidents « majeurs »

Au cours d'une réunion, les membres du comité ont invité des personnes ressources traitant les aspects économie, fiscalité et sécurité : Monsieur Yvon Lafond, Professeur à l'Université du Québec à Rimouski, fiscaliste, management, droit et spécialité en évaluation, Monsieur Christian Ruel, fiscaliste et Monsieur Simon Pelletier, ingénieur.

Monsieur Lafond a été invité à livrer son opinion économique sur le projet Rabaska, sur la base d'une étude indépendante portant sur le projet de terminal méthanier à Harpswell, Maine. Sa conclusion fut la suivante : l'apport en retombées économiques du projet dans la municipalité sera moindre que l'augmentation des dépenses supplémentaires que devra absorber la municipalité.

Monsieur Simon Pelletier qui a discuté de la dimension sécurité a établi que même si les probabilités d'un accident sont faibles, les conséquences peuvent être majeures pour la population.

Quelques mises au point entre le comité aviseur et le Conseil ont été apportées vers la fin du mois : il est demandé de transmettre directement aux membres les courriels reçus par le biais de l'adresse électronique; perception générale du comité de la tentative de ralentissement par le Conseil des travaux du comité et d'ingérence quant aux mandats (voir avis juridique ci-haut, section Conseil municipal).

SEPTEMBRE 2004

Conseil municipal

À la session régulière du 7 septembre, deux résolutions (voir annexe 2) ont été adoptées à l'unanimité des conseillers. La résolution 2004-09-160 sollicite un appui financier aux députés provincial et fédéral, à la MRC de Bellechasse, à la ville de Lévis et tout autre organisme régional à vocation économique. La 2^e résolution, 2004-09-161, la Municipalité de Beaumont accorde un mandat à la firme Stabilis pour faire une étude sur les risques et la sécurité des installations projetées conformément à la proposition déposée pour la somme totale de 14,990.00\$

Monsieur Laval Larouche est élu par acclamation, candidat opposé au projet de terminal méthanier, le 17 septembre 2004 au poste de conseiller pour le district #5 de Vincennes. Ce poste a été comblé suite à la démission du conseiller Monsieur Simon Chouinard en juin 2004.

Une demande d'aide financière datée du 8 septembre 2004 a été envoyée aux personnes ou organismes suivants : Monsieur Jean Garon, maire de Lévis – Monsieur Réal Lapierre, député de Lévis-Bellechasse – Madame Dominique Vien, députée de Bellechasse – Madame Carole Théberge, députée de Lévis – Monsieur Clément Fillion, MRC de Bellechasse –

Dans cette lettre, il est écrit : « nous vous demandons une aide financière particulière afin de soutenir les travaux du comité aviseur, principalement afin de recourir à des expertises externes. Cette aide permettra au comité de jouer pleinement son rôle tout au long du processus d'autorisation du projet que les promoteurs entendent poursuivre. »

La MRC de Bellechasse, résolution C.M. 210-04 adoptée à la séance du 15 septembre, recommande au Conseil municipal de Beaumont de demander au BAPÉ que soit réalisée ladite étude à l'intérieur de l'étude d'impact environnemental et que le choix de la firme qui réalisera l'étude soit approuvée par le Comité aviseur de la municipalité de Beaumont.

Le Conseil a décidé de retarder la demande d'expertise externe par la firme Stabilis, malgré la résolution 2004-09-161, sous prétexte qu'il est trop tôt dans le processus et cette attitude a été

perçue comme un manque de confiance envers les membres du comité et ce, malgré la décision antérieure de Messieurs Lapierre et Mercier de faciliter le travail du comité aviseur et de s'en remettre à ses décisions. Il est rappelé également la résolution, votée à l'unanimité par les conseillers, que la municipalité demande une somme à Gaz Métro afin **d'obtenir une étude indépendante sur les conséquences éventuelles de la venue d'un port méthanier.**

Comité aviseur

Au cours du mois de septembre, le comité aviseur a tenu quatre réunions.

La revue de presse et le dépôt de documents traitant de ce dossier continuent d'enrichir l'information aux participants et les discussions.

Les membres ont analysé les documents provenant de l'Office National de l'Énergie et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, ACEE, qui semblent couvrir l'ensemble des préoccupations du comité et de la population. Par contre certains points ont été soulevés car peu présents dans les documents : le côté humain, écosocial, psychosocial peu abordés – tenir compte des autres projets qui pourraient se greffer au port méthanier et évaluer leur impact sur la municipalité de Beaumont – tenir compte de la source d'approvisionnement en eau – élaborer des mesures de confinement du GNL – élaborer des mesures de sécurité pour les méthaniers.

Plusieurs rencontres sont planifiées lors de la réunion du 9 septembre pour le mois à venir dont voici les principales : Rabaska, Conseil municipal et Comité aviseur (14 sept.) - Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches CRECA (21 sept.) – expert en économie, volet récréotouristique – expert évaluateur – expert en patrimoine ...donc un mois très chargé

Rencontre avec Mme Louise Roy de Rabaska et les membres du Conseil municipal et du Comité aviseur :

Un bilan de la 1^e phase de consultation : Mme Roy dépose une pochette qui regroupe divers documents sur le projet Rabaska

- Lettre de Rabaska signée par Mme Louise Roy
- Le processus de consultation
- L'engagement social de Rabaska face à la population de Lévis et Beaumont : engagement commun des trois partenaires du projet qui sera rendu public par Rabaska – questions ont été soulevées sur la confiance qui est mise en doute – contradiction entre Rabaska et Enbridge au sujet de l'exportation du gaz naturel aux Etats-Unis – la demande à l'ONE couvre-t-elle uniquement les 2 réservoirs ? quelles sont les garanties sur les procédures s'il y a expansion du terminal ? Seront-elles les mêmes ?
- Rapport « Première phase de consultation » août 2004 : les promoteurs s'inspirent de ce rapport dans l'élaboration de leur étude d'impact.
- Réponses aux questions posées à Rabaska par le Comité aviseur de Beaumont : la réponse de Rabaska au sujet de la question traitant de la prise en compte de l'acceptabilité sociale par les promoteurs soulève des interrogations.
- Réponse aux questions les plus fréquemment posées à Rabaska
- Perception du projet Rabaska, rapport de recherche sur le sondage dont le sommaire des résultats a été produit par Michel Lemieux, août 2004 : une problématique au niveau de l'échantillonnage a été soulevée et qui pourrait affecter grandement les résultats – demande à Rabaska sur le sondage : obtention des résultats des 125 répondants de Beaumont, les résultats des répondants de l'arrondissement Desjardins, une description du mandat donné au sondeur – Mme Roy propose de tenir une rencontre avec le sondeur et il est fait mention du manque de l'identification qu'il s'agit d'une zone d'habitation permanente.

À la fin de septembre (21), Monsieur Jean Simard donne suite au questionnement du comité aviseur sur les points suivants : le **mandat** donné au sondeur pour vérifier deux choses : la perception quant au niveau de connaissance du projet et quant au niveau d'appui. Les **résultats pour Beaumont** seulement, bien que l'échantillonnage (125) ait été suffisant, il mentionne que la marge d'erreur statistique de 10% pourrait amener une distorsion de 20%. Quant à **l'arrondissement Desjardins**, il est proportionnel au pourcentage général de la population et comme le sondage est aléatoire, il est difficile de sélectionner les personnes par adresse. **Cela signifie** qu'autant de personnes éloignées du site que des personnes rapprochées ont répondu au sondage.

Calendrier Rabaska :

La 2^e phase de consultation est à venir. Une rencontre sur l'étude de présélection des sites est prévue le 27 septembre 2004 avec les mêmes intervenants et une rencontre publique sur ce sujet est annoncée pour le 30 septembre 2004.

Et **sur le choix**, la rencontre est prévue fin octobre/début novembre et les **aspects sécurité et retombées économiques** en novembre et, janvier 2005, l'étude d'impact devrait être complétée.

Plusieurs autres points ont été soulevés par les personnes présentes dont :- engagement social : risque résiduel, garantie, fond social ; - scénario de risque d'une fuite non étudié par le promoteur, le pire scénario seulement utilisé pour les mesures d'urgence et non pour déterminer les zones d'exclusion...

Un article du Boston Globe indiquant que les besoins énergétiques de la Nouvelle-Angleterre pourraient être comblés par les terminaux méthaniers éventuellement implantés au Canada dont celui de Ville-Guay-Beaumont est publié au même moment.

Les membres du Comité ont rencontré M. Guy Lessard et Mme Julie Boudreault du **CRECA**. Ces derniers prônent une analyse du projet selon les critères du développement durable et sont favorables à la réalisation d'une étude environnementale sérieuse. Une grille d'analyse sera développée afin d'obtenir une appréciation qualitative. Pour le CRECA, il est primordial de se doter de critères d'évaluation, d'obtenir un maximum d'informations et de les valider par des expertises externes avant de prendre position. Concernant l'acceptabilité sociale du projet, à partir du moment où l'information a été juste et bien donnée, il faut respecter les valeurs et les priorités de la population.

Un calendrier de travail est élaboré pour être soumis au Conseil municipal pour la séance d'octobre. Ce calendrier comprend toutes les rencontres prévues du 27 septembre avec les spécialistes jusqu'au référendum. Dans ce calendrier est inscrite la soirée publique d'information se situant vers le 15-16 novembre 2004. Cet échéancier semble avoir été suivi rigoureusement puisque le référendum a pu se tenir le 5 décembre 2004.

OCTOBRE 2004

Conseil municipal

Au cours du mois d'octobre, la date et la question référendaire ont été établies par résolutions , 2004-10-186, 2004-10-190 (voir annexe 2) et adoptées à l'unanimité des conseillers. La résolution 2004-10-191 adoptée également à l'unanimité établit le Conseil Municipalité de Beaumont mandate Monsieur Jean-Marc Bergevin à préparer l'analyse économique du projet Rabaska, tel que prévu dans offre de services, daté du 13 octobre 2004 et octroie un montant maximal de 4 700 \$ plus taxes pour la préparation de ce dossier.

Monsieur André Goulet est élu à la mairie le 10 octobre 2004.

Les relations continuent d'être tendues entre les membres du Conseil municipal et les membres du Comité aviseur et principalement causées par des communications antérieures non perçues de façon positive par les membres du comité aviseur. Cette perception ressentie par les membres du Comité aviseur entretient le doute quant à son rôle, son mandat et mine sa crédibilité. Le Conseil municipal avait décidé **unanimentement** de ne pas se prononcer face à ce projet. Lors de la réunion de travail du Conseil, le 18 octobre, le Conseil municipal appuie les démarches du comité aviseur et ses membres ne jugent plus nécessaire de faire une réunion conjointe, ce qui a causé une déception du côté des membres du Comité aviseur.

Il y a eu versement de la subvention de Rabaska pour septembre et octobre 2004. Des dépenses municipales de 66 630\$ ont été engagées par le Conseil jusqu'à maintenant (19 octobre) depuis l'annonce du projet.

En prévision du référendum local, le Conseil municipal devra s'impliquer pour créer un point de consultation de l'information en prévision du référendum et s'entendre avec le Comité aviseur sur l'information à distribuer à la population après la soirée publique et avant le référendum. Et le Conseil municipal devra préciser certaines actions qui seront prises par le Conseil suite au résultat du vote.

Comité aviseur

Les membres du Comité aviseur ont tenu quatre réunions au cours du mois d'octobre.

Les membres du comité aviseur et la firme Stabilis ont décidé des paramètres à inclure dans l'analyse des conséquences d'un accident majeur (modélisation) et le rapport sur l'analyse de scénario complété pour début novembre.

Au début du mois, les membres du Conseil demandent une rencontre avec les membres du Comité aviseur. La date du référendum et sa préparation en sont les objectifs principaux. La rencontre prévue pour le 19 octobre est annulée à la déception des membres du Comité aviseur. Ces derniers croient que cette rencontre, même brève, aurait démontré un bon signe de confiance envers eux par les membres du Conseil.

Les services de Monsieur Jean-Marc Bergevin, économiste du Bureau d'études stratégiques et techniques en économique (B.E.S.T.E.) ont été retenus et une analyse de plusieurs aspects tels les emplois, la fiscalité municipale, les services municipaux, la villégiature et le tourisme, l'impact sur la valeur foncière. Monsieur Bergevin sera en mesure de produire son analyse pour le début novembre et aura accès à la documentation du Comité aviseur.

D'autres personnes ressources produiront également des analyses et compte-rendu pour la réunion publique de novembre :

- Enjeu environnemental avec le CRECA ; personne-ressource, Mme Julie Boudreault
- Enjeu évaluation avec des évaluateurs agréés : MM. Gilles Vézina et Daniel Sylvestre
- Enjeu patrimonial : personne-ressource : M. Clermont Bourget
-

Le centre de La Petite Enfance fait part de leur inquiétude face au projet au Conseil et au Comité

La date retenue pour la soirée publique est mardi le 16 novembre. Un déroulement de la soirée est anticipé et il y a confirmation des personnes –ressources présentes lors de cette soirée.

Un communiqué de presse est préparé et émis le 29 octobre 2004, il est intitulé : **Projet de terminal méthanier Rabaska : le comité aviseur de Beaumont planifie une soirée publique d'information le 16 novembre prochain à l'intention des citoyens de la municipalité.**

En prévision de cette soirée publique, le Comité aviseur est actuellement à rassembler un maximum d'informations validées et faire appel à diverses expertises externes afin d'apporter un éclairage pertinent et crédible pour la population.

Lors de la dernière réunion (26 octobre) Monsieur Kilgour, représentant municipal, informe le Comité qu'une séance spéciale du Conseil a eu lieu lundi le 25 octobre pour adopter la question référendaire : »Approuvez-vous l'implantation d'un terminal méthanier dans la municipalité de Beaumont tel que présenté par Gaz Métro projet Rabaska ? » La question adoptée diffère de celle proposée par le Comité aviseur qui était la suivante : « Êtes –vous favorable à l'implantation d'un terminal méthanier à Beaumont ? » Il est expliqué que ce changement fait suite à un avis juridique demandé par la municipalité. Dans cet avis, il est mentionné de débiter la question par « Approuvez-vous ...au lieu de Êtes-vous favorable... » et il a été demandé également de préciser sur quel projet d'implantation de port méthanier les personnes habiles à voter sont consultées. Les membres du Comité reprochent fortement à M. Kilgour de ne pas avoir informé le Comité de la modification à la question référendaire et de la tenue de l'assemblée spéciale du Conseil pour des considérations personnelles.

La question référendaire discutée par les membres du Comité n'a pas été inscrite dans les compte-rendu.

Une rencontre conjointe est prévue le 2 novembre 2004.

NOVEMBRE 2004

Conseil municipal

En novembre, la seule résolution, 2004-11-197 (annexe2), se rapportant au dossier de port méthanier et s'énonçant ainsi : que le Conseil s'oppose fermement au projet d'implantation du terminal méthanier du groupe Rabaska sur le territoire de la Municipalité de Beaumont. Cette résolution fut rejetée à 2 Pour et 4 Contre.

Suite à la problématique vécue autour de l'adoption de la question référendaire par le Conseil municipale, Monsieur André Goulet siègera en permanence sur le comité aviseur en compagnie de Monsieur Alain Kilgour.

Les relations entre le Conseil et le Comité aviseur sont toujours tendues.

Madame Dominique Vien, le 23 novembre, suite à la position du Comité aviseur contre le projet Rabaska, Mme Vien se sent inconfortable et a arrêté les démarches de demande de financement.

Comité aviseur

Les membres du comité aviseur ont tenu deux réunions préparatoires de la soirée publique.

- Enjeu santé publique : personne-ressource, Monsieur Pierre Lainesse. Il explique le rôle de la Santé publique et son implication dans ce genre de dossier; compte tenu que l'information du promoteur est incomplète, il ne pourra se prononcer sur l'acceptabilité des normes actuelles. Par contre, du point de vue de la santé, les principaux enjeux sont : sécurité et impacts d'un accident sur la population, sur la vie de tous les jours, le climat social, les effectifs et équipements requis en cas d'accident majeur. Il pourra utiliser de la documentation de référence pour répondre à certaines questions mais la présentation d'un texte pour la soirée est incertaine.
- Stabilis, résultats sur l'enjeu sécurité : personnes-ressources : M. Philippe Simon et Mme Cathy Baptista. Leur mandat était de développer et mesurer les impacts d'un scénario

d'accident majeur normalisé pour la population de Beaumont, et la présentation des résultats obtenus pour un accident aux réservoirs, au gazoduc, à la conduite cryogénique et au méthanier.

- La préparation d'un communiqué de presse est prévue pour faire suite au résultat du référendum.
- La soirée du 16 novembre est planifiée minutieusement dans le temps et au point de vue technique. Une chronologie des interventions minutée permettra à chaque intervenant une participation juste et équitable et une période de questions. Chaque membre du comité aviseur informera la population de sa prise de position, allocutions retrouvées à l'annexe 6.

Le rapport final du comité aviseur de Beaumont sera distribué à la population le 23 novembre 2004 dont le contenu est présenté ci-après.

RAPPORT FINAL DU COMITÉ AVISEUR DE BEAUMONT

Sujet : implantation d'un port méthanier, projet Rabaska

23 novembre 2004

Ce rapport se veut une **synthèse** des éléments majeurs étudiés et présentés lors de la soirée d'information publique tenue le 16 novembre 2004 à Beaumont. De plus, les membres du comité aviseur soulignent les faits principaux et émettent leurs opinions face à l'arrivée d'un tel projet dans notre municipalité. Une démarche active auprès des promoteurs, une imposante revue de littérature sur l'univers du gaz naturel et les divers projets de ports méthaniers dans le monde ainsi que des échanges avec de nombreux spécialistes nous permettent aujourd'hui d'informer et de guider la réflexion des citoyens de Beaumont et des membres du conseil municipal.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le comité est d'avis que :

- **suffisamment d'éléments sont connus pour nous permettre de conclure qu'un tel projet ne cadre pas dans notre municipalité. La proximité des populations, la faible création d'emploi suite à l'implantation du projet, le changement de vocation de notre milieu ne sont que quelques exemples démontrant l'incompatibilité du projet Rabaska dans celui-ci. Pour ces motifs, le comité recommande au conseil municipal et à la population de Beaumont le rejet du projet d'implantation de terminal méthanier;**
- **les probabilités d'accidents majeurs aux installations du projet Rabaska sont faibles mais significatives et que leurs conséquences, principalement dans le cas de la partie portuaire, représentent un risque à la sécurité de la population;**
- **les retombées économiques régionales du projet Rabaska sont réelles, mais que les avantages pour la municipalité de Beaumont seront négligeables voire même négatifs dans le cas d'une fusion, fort prévisible, entre Lévis et Beaumont;**
- **l'implantation de Rabaska entraînera une modification de la vocation, de l'« image » et de la qualité de vie de la municipalité de Beaumont.**

1. SÉCURITÉ

La firme Stabilis a étudié différents projets et revu la littérature afin de présenter divers scénarios d'accidents majeurs (pires scénarios) choisis conjointement avec le comité aviseur. Il ressort de

ce rapport que les zones maximales d'impact seraient atteintes lors d'un déversement de gaz naturel liquéfié (GNL) de l'ordre de 12 500 m³ de l'un des réservoirs de méthanier (ce qui représente moins de 10% de la cargaison d'un navire). **Les risques associés à un déversement de gaz naturel liquéfié serait que cette nappe prenne feu immédiatement et produise une chaleur intense décroissante. Ainsi, à une distance de 2,1 km du lieu de déversement, le seuil de douleur est atteint en 40 secondes. Ce risque serait présent tout le long du parcours du méthanier.** La littérature confirme que la probabilité d'un tel accident est faible mais significative; toutefois ses conséquences seraient majeures.

2. ÉCONOMIE

La firme BESTE fait ressortir que les seuls avantages pour Beaumont sont la **création de quelques emplois locaux** durant l'exploitation de l'entreprise et **l'amélioration du service des incendies**. Un impact temporaire de forte intensité au niveau des **retombées économiques** durant la construction se refléterait **davantage sur un plan régional** (Québec et Chaudière-Appalaches) qu'ici même à Beaumont. De plus, la **fusion avec Lévis** serait hautement probable en raison du **déséquilibre fiscal** engendré par le projet. Notons au passage que monsieur Gilles Vézina, évaluateur agréé, a endossé cette hypothèse. L'annexion à Lévis ferait perdre tous les avantages perçus et entraînerait une **augmentation de taxes pour les Beaumontois(es)**. Aussi, avant d'implanter un tel projet à Beaumont et d'en faire assumer les risques à sa population, le promoteur devrait faire la démonstration qu'il n'existe aucun autre site alternatif.

3. ENVIRONNEMENT

Le CRECA (Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches) **questionne la pertinence du site d'implantation, principalement pour des raisons de sécurité**. Le CRECA est d'avis que les consultations publiques tenues par le promoteur et sa stratégie de promotion du projet manquent de transparence. De plus, il estime que seul un processus d'évaluation environnementale complet jusqu'aux audiences publiques du BAPE permettrait de porter un jugement crédible sur le projet Rabaska.

4. ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS

Messieurs Daniel Sylvestre et Gilles Vézina (évaluateurs agréés) ont indiqué qu'une personne expropriée ne s'enrichit pas lors de ce processus. L'aspect humain rattaché à cette expropriation n'est pas pris en compte par les tribunaux et rarement par les promoteurs. Pour ce qui est de l'évaluation des propriétés, ces deux personnes, ainsi que monsieur Bergevin de la firme BESTE, sont d'avis qu'une dévaluation des propriétés situées près du projet ne se ferait sentir que pendant quelques années, après quoi la valeur des propriétés suivrait celles du marché immobilier.

5. PATRIMOINE ET RÉFÉRENCE AU PLAN D'URBANISME

Monsieur Clermont Bourget a fait ressortir qu'un projet comme Rabaska apporterait un changement majeur au paysage beaumontois. Il suggère qu'un développement industriel du côté de Ville-Guay entraînerait inévitablement un développement similaire à Beaumont. Il nous invite à élaborer un plan de développement pour éviter qu'une telle situation ne survienne, si nous le désirons. De plus, le plan d'urbanisme élaboré par la municipalité à l'automne 2003 ne prévoit pas d'usage industriel dans ce secteur.

6. SANTÉ PUBLIQUE

Monsieur Pierre Lainesse, de la Direction de la Santé Publique Chaudière-Appalaches a insisté sur le fait que le projet Rabaska ne pouvait être étudié et évalué présentement, les études d'impacts n'ayant pas été déposées. Il a toutefois déploré le manque de transparence de Rabaska dans ce dossier, ce qui génère un climat de tension dans la municipalité.

- Consultez le site internet : <http://www.aviseurbeaumont.qc.ca> ou les documents papiers mis à votre disposition au bureau de la municipalité ou à la bibliothèque afin d'obtenir davantage d'informations sur le sujet. Les rapports de synthèse des différents experts vous parviendront sous peu par plis séparés.

RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

En conséquence, sur la base de l'information reçue et de l'opinion de ses membres, le comité aviseur recommande au Conseil municipal de rejeter le projet Rabaska, abstention faite de M. Alain Kilgour, représentant du conseil municipal.

Alain Kilgour Donald Labrie
Lucie Lefebvre Jean-Claude Lespérance
Gaétan Paradis Yves St-Laurent
Louis Sénéchal

Source : Jean-Claude Lespérance, 933-4592

Plus de 400 personnes ont assisté à cette soirée d'informations. Messieurs Glenn Kelly et Olivier Denoux étaient présents dans la salle, ce soir du 16 novembre 2004.

DÉCEMBRE 2004

Le référendum s'est tenu le dimanche 5 décembre 2004 et un vote par anticipation le dimanche 28 novembre 2004. Les résultats détaillés par district sont présentés ci-après.

La question référendaire était :

« Approuvez-vous l'implantation d'un terminal méthanier dans la municipalité de Beaumont tel que présenté par Gaz Métro projet Rabaska? »

Résultats du référendum

District	OUI	NON	Rejetés annulés	Taux de participation
#1 (285 électeurs)	33 25%	99 74%	2 1%	203 71%
#2 (362 électeurs)	56 25%	168 74.5%	1 0.5%	258 71%
#3 (358 électeurs)	98 48%	105 51.5%	1 0.5%	238 66%
#4 (356 électeurs)	52 26%	150 74%	0	255 72%
#5 (316 électeurs)	43 25%	123 72%	4 3%	245 77.5%
#6 (275 électeurs)	63 40%	92 58%	3 2%	174 63%
Statistique globale	374 27%	985 72%	14 1%	1373 sur 1952 70%

Donc, 70% de la population votante s'est présentée aux urnes et ils ont rejeté à 72% le projet de construction et d'exploitation d'un port méthanier sur le territoire de la municipalité de Beaumont. Le résultat est clair et sans ambiguïté. Il est à remarquer que les plus forts pourcentages sont obtenus dans des districts, #1 et #2, situés à quelques kilomètres du site du projet. Les district #3 et #6, localisés du côté est du cœur du village et dans les rangs, sont ceux avec la plus faible participation. Le district #5, directement touché par le projet, est celui où le % de votants est le plus élevé.

Un communiqué de presse émis par le maire Monsieur André Goulet se lit comme suit :

La population de Beaumont répond non au projet Rabaska lors du référendum du 5 décembre 2004

Beaumont le 5 décembre 2004 – Aujourd'hui les Beaumontoises et les Beaumontois se sont prononcés contre l'implantation d'un terminal méthanier (GNL) dans le secteur Ville-Guay/Beaumont, le projet Rabaska. Afin de mesurer le niveau d'acceptabilité du projet, le Conseil municipal a donc tenu un référendum local, le dimanche 5 décembre et dont le vote par anticipation a eu lieu le 28 novembre dernier.

Suite au résultat défavorable à ce projet par la population, la municipalité de Beaumont invite donc la société en commandite Gaz Métro, Enbridge inc. Et Gaz de France à retirer le projet Rabaska, et ce, dans le respect de l'opinion de la majorité de la population exprimée démocratiquement.

De surcroît, le Conseil municipal de Beaumont adoptera incessamment une résolution municipale confirmant son opposition au projet Rabaska et sa demande de retrait à l'égard des promoteurs et du projet. Advenant le non-respect de cette requête et la poursuite par le promoteur de sa démarche d'implantation d'un terminal méthanier, la municipalité de Beaumont défendra sa position devant les différentes instances concernées.

En guise de respect pour ceux et celles qui se sont exprimés dans le cadre du référendum, la municipalité de Beaumont invite la population à respecter la décision de la majorité de la population.

Conseil municipal

Le 6 décembre, le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la résolution 2004-12-216 suivante : QUE le Conseil municipal de Beaumont, suite au résultat du référendum, s'oppose fermement au projet d'implantation d'un terminal méthanier du groupe Rabaska sur le territoire de la Municipalité de Beaumont.

ANNÉE 2005

JANVIER 2005

Conseil municipal

Deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité : la résolution, 2005-01-15, confirmant la dissolution du Comité aviseur et la résolution 2005-01-17 qui se lit comme suit : QUE le Conseil municipal avise Gaz Métropolitain et ses partenaires que la Municipalité de Beaumont va s'opposer fermement à l'implantation d'un terminal méthanier à proximité de son territoire tel qu'il apparaît au projet de Rabaska les trois sites retenus pour l'implantation du port méthanier dans la ville de Lévis.

La résolution 2005-01-017 montre bien de la part de la municipalité de Beaumont la ferme intention de s'opposer au projet de terminal méthanier tel qu'exprimé par voie référendaire par la population de Beaumont.

La dissolution du Comité aviseur s'est effectuée, son mandat étant d'être un comité d'information et d'échange et non pas un comité délibérant. Les rôles particuliers de ce comité étant d'effectuer un suivi rigoureux du projet de port méthanier et ses répercussions dans le milieu, informer, vulgariser, faciliter la prise en considération des préoccupations et des attentes locales, permettre d'évaluer en toute connaissance de cause les positions et les solutions envisageables pour la municipalité en connaissant les impacts potentiels, proposer des recommandations et faciliter la préparation du référendum en s'assurant que toutes les parties disposent d'une information claire et cohérente. Ces fonctions étant complétées, la population de Beaumont a pu bénéficier d'une étude attentive et sérieuse de la part des membres de ce Comité aviseur qui n'ont pas compté les heures bénévoles et ont permis un éclairage rigoureux et sérieux permettant à la population de Beaumont de s'exprimer de façon nette lors du référendum. La chance qu'a eue la population de Beaumont d'avoir accès à cette étude indépendante ne s'est pas produite pour la population de Lévis malgré une demande de nombreux citoyens de ce secteur.

La population de Beaumont, par la réponse au référendum a donné un message clair à son Conseil municipal. La préservation de la qualité de vie, du patrimoine naturel et bâti, de l'activité récréo-touristique, la protection de son environnement et du zonage agricole sont des préoccupations importantes pour la population de Beaumont.

FÉVRIER 2005

Le promoteur du projet Rabaska a distribué aux populations de Beaumont, Lévis et l'Île d'Orléans quatre documents :

1. une vision d'avenir toute naturelle
2. la sécurité du terminal
3. un projet intégré au milieu
4. les retombées économiques.

Et si l'on regarde à la 1^e page du premier document, il y a erreur sur la séquence des numéros 3 et 4, et pourtant...

Trois rencontres ont eu lieu au cours du mois dans différents secteurs de la ville de Lévis : Cégep Lévis-Lauzon, l'école polyvalente les Etchemins à Charny et le juvénat de St-Romuald. Ces réunions ont été suivies par de nombreux Beaumontois/es et le promoteur n'a pas réussi à vaincre l'inquiétude de ces familles touchées par le projet Rabaska.

NOVEMBRE 2005

Conseil municipal

L'annexe I montre la composition du Conseil municipal au cours de la période 2003-2007 et les changements qui se sont produits lors des différentes élections.

Des élections ont eu lieu dans toutes les municipalités au Québec le 4 novembre 2005. À Beaumont, deux conseillers ont été élus par acclamation et pour les quatre autres conseillers et à la mairie, un vote a été nécessaire. Les résultats ont été les suivants : le maire Monsieur André Goulet a été réélu et trois conseillers nouveaux ont été élus et le quatrième réélu. Pour le district #3, le vote égal a été tranché au niveau juridique.

La municipalité de Beaumont se retrouve avec un Conseil municipal regroupant quatre nouveaux conseillers et un conseiller, Monsieur Donald Mercier, conseiller depuis plus de 25 ans et Monsieur Laval Larouche, déjà conseiller depuis un an.

La réélection à la mairie de Monsieur André Goulet démontre bien la détermination de la population de Beaumont à son opposition à l'implantation d'un terminal méthanier.

L'implantation du terminal méthanier à deux pas de Beaumont est une préoccupation constante dans la population de Beaumont et suscite des tensions entre les Beaumontois concernant les questions de sécurité et économique entre autres. La population du secteur Vincennes, directement touchée par le projet Rabaska, vit de l'inquiétude et est continuellement soumise à un stress. Et avec l'élection de nouveaux conseillers, ils ont repris confiance en leur Conseil municipal et leur présence aux séances du Conseil est demeurée constante.

DÉCEMBRE 2005

Conseil municipal

Au cours de la séance régulière du Conseil municipal, un avis de motion, résolution 2005-12-318, règlement 523, « **Règlement concernant la protection contre l'emmagasinage ou l'usage de produits ou substances dangereuses pour la santé ou la sécurité publique sur le territoire de la municipalité ou dans un rayon de 1 km à l'extérieur de celui-ci conformément à l'article 555 par. 7.1 du Code municipal du Québec.** » a été déposé.

Le 6 décembre, donc le lendemain de l'avis de motion, une lettre de Monsieur Glenn Kelly informe le maire de Beaumont que Gaz Métro va contester ce règlement devant les tribunaux et Madame Stéphanie Trudeau, directrice des relations avec la communauté, déclare : « Malheureusement, si un tel règlement est adopté, ce sont les tribunaux qui devront trancher. »

Au cours de la session spéciale du 19 décembre 2005, la résolution, 2005-12-327, a été adoptée à la majorité et se lit comme suit : **QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 523 « Règlement relatif à l'entreposage de certains produits combustibles, explosifs, inflammables ou autrement dangereux. »**

Le règlement 523 est déposé sur le site du BAPE dans la section DB 14.

Déjà en janvier 2005, le Conseil municipal avait adopté la résolution (2005-01-17) à l'unanimité, indiquant son opposition ferme à l'implantation d'un terminal méthanier à proximité de son territoire.

Le règlement 523 a été adopté dans le but de protéger la population de Beaumont contre l'entreposage de quantités importantes de substances inflammables, explosives, combustibles ou autrement dangereuses. De nombreuses substances répondent à ces critères dont l'hydrogène gazeux ou liquide, le méthane gazeux ou liquide, le gaz naturel liquide, l'oxygène liquide...

Le 19 décembre 2005, Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires Municipales et des Régions, a confirmé la légalité de ce règlement et le demeurera même si l'article du code municipal utilisé sera abrogé le 1^{er} janvier 2006.

Le 22 décembre 2005, une demande d'approbation de l'article 2.3 du Règlement 523 (portant sur les substances toxiques) doit recevoir l'approbation du ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. La réponse à cette demande est parvenue à la municipalité de Beaumont, indiquant que le ministre du MDDEP n'avait plus l'habilitation nécessaire pour l'approbation demandée, puisque que l'article 555 a été abrogé en janvier 2006.

En conséquence, ceci n'affecte pas l'application du Règlement numéro 523, et notamment l'article 2.1 qui prohibe sur tout le territoire de la municipalité dans un rayon de 1 kilomètre à l'extérieur de ses limites, l'emmagasinage et l'entreposage de certaines matières combustibles, explosives et inflammables qui y sont énumérées.

ANNÉE 2006

JANVIER 2006 ET LES MOIS SUIVANTS

Le 26 janvier 2006, le consortium formé de Gaz Métro, Enbridge inc. Et Gaz de France dépose leur étude d'impact dans laquelle le site choisi pour l'installation des réservoirs se trouve à quelques centaines de mètres des limites du territoire de la municipalité de Beaumont, environ à 450 mètres et 650 mètres. Cette étude d'impact est déposée à la bibliothèque Luc Lacourcière et disponible à la population de Beaumont dans la préparation des audiences publiques en environnement dont la première partie s'est tenue en décembre 2006.

La deuxième partie de ces audiences vont se dérouler fin janvier/début février. Cette 2^e partie consiste en la préparation et la présentation de mémoires par la population et les organismes concernés par le dossier Rabaska.

Février 2006

Les aviseurs légaux de la Municipalité de Beaumont expédient une correspondance au Premier ministre, Monsieur Jean Charest pour l'aviser de l'adoption du Règlement 523 portant sur l'emmagasinage et l'entreposage de substances dangereuses adopté par résolution le 19 décembre 2005.

Mars 2006

Le maire de Beaumont, Monsieur André Goulet fait parvenir une lettre au Premier ministre, Monsieur Jean Charest l'avisant du Règlement 523 adopté par résolution du Conseil le 19 décembre 2005.

AVRIL 2006

Une conférence de presse est organisée par la Municipalité de Beaumont au centre communautaire le 26 avril.

Le **communiqué** : Avril 2006 marquera le deuxième anniversaire de l'annonce publique du projet de terminal méthanier proposé par le consortium Rabaska composé de Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge.

Ce projet de terminal, d'abord présenté à la population de Beaumont qui l'a rejeté lors du référendum du 5 décembre 2004, entériné par la résolution 2004-12-216 du Conseil municipal adoptée le 6 décembre 2004, pourrait voir le jour dans le secteur est de la ville de Lévis, à environ 400 mètres des limites municipales de Beaumont.

Trois contribuables résidant dans les secteurs visés directement par ce projet proposent une réflexion pourtant sur l'acceptabilité sociale de celui-ci : Madame Francine Demers, résidente de la rue Vitré, Beaumont – Madame Fabienne Gagné, résidente de la rue Turgeon, Lévis-Est – Monsieur Paul Hébert, résidant de l'Île d'Orléans.

Des invitations ont été envoyées à plusieurs politiciens des différents paliers gouvernementaux et municipaux et à M. Kelly.

Une réponse de M. Kelly (20 avril) est parvenue à la municipalité dans laquelle il exprime que cette rencontre ne favorisera pas le dialogue, la circulation de fausses informations et mentionne le désir de faire une fois de plus valoir à la presse le point de vue des opposants que d'établir un dialogue constructif entre les citoyens et Rabaska.

Mai 2006

Une lettre du maire, Monsieur André Goulet, est envoyée au Premier ministre, Monsieur Jean Charest, lui rappelant la validité du Règlement 523.

Juin 2006

Lettre-réponse du ministre Claude Béchard suite à la demande d'approbation de l'article 2.3 du règlement no 523 de la Municipalité de Beaumont. Cette autorisation a été demandée en vertu de l'article 555, paragraphe 7.1 du Code municipal du Québec tel qu'il existait le 21 décembre 2005. Comme l'article a été abrogé le 1^e janvier 2006, Monsieur Claude Béchard, ministre du MDDEP, n'a plus l'habilitation nécessaire pour donner l'approbation demandée.

Août 2006

Les aviscurs légaux de la Municipalité de Beaumont font parvenir deux avis au Ministre Monsieur Claude Béchard, Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs deux lettres ayant comme objet : Projet Rabaska/ Réglementation sur les produits combustibles et dangereux de la Municipalité de Beaumont.

9 août 2006 : un rappel est fait au Ministre que la Municipalité de Beaumont doit être consultée avant que ne soit émise quelque autorisation que ce soit pour le projet Rabaska, parce que cette municipalité est directement impliquée au chapitre de la recevabilité de ce projet selon l'article 8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

14 août 2006 : un rappel de l'article 8 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement prescrit que celui qui demande un certificat d'autorisation doit également fournir au Ministre un certificat du secrétaire-trésorier d'une municipalité locale attestant que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

Toutefois, l'article 8 précité ne limite pas à la seule municipalité hôte cette obligation. En l'occurrence, le Règlement numéro 523 de la Municipalité de Beaumont prescrit notamment que sur tout son territoire, et dans un rayon d'un kilomètre à l'extérieur de celui-ci, il est interdit d'emmagasiner et d'entreposer des matières combustibles, explosives et inflammables telles que le gaz naturel liquide. Or, certains réservoirs de la compagnie Rabaska selon le projet rendu public, semblent devoir être construits à l'intérieur de cette limite.

À la question QC-3 venant d'un ministère il est dit : Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'initiateur devra démontrer, pour obtenir ce certificat d'autorisation, que son projet respecte la réglementation municipale, y incluant celle de la Municipalité de Beaumont.

Considérant cela, l'initiateur doit situer son projet par rapport à la réglementation municipale, notamment le règlement de la Municipalité de Beaumont citée ci-dessus.

Réponse du promoteur

Une fois autorisé en vertu de l'article 31.5 de la LQE, le projet Rabaska devra par la suite obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la même loi pour réaliser son projet. C'est à ce moment que Rabaska devra démontrer que son projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

La vérification.....

Rabaska estime en outre que le Règlement 523 publié en décembre 2005 par le conseil de la municipalité de Beaumont est sans effet à l'égard du projet. En tout état de cause, peu importe l'effet juridique actuel que l'on pourrait prétendre attribuer à ce texte, Rabaska est d'avis qu'il n'empêchera pas de démontrer, aux fins de l'application de l'article 8 du Règlement relatif à l'application de la LQE, que le projet respecte la réglementation municipale applicable sur le territoire de la ville de Lévis.

Décembre 2006

Référendum de Beaumont

Lors de la première partie des audiences publiques, le 6 décembre 2006, M. Glenn Kelly, du consortium Rabaska, a mentionné que la population de Beaumont ne s'était pas prononcée sur le bon projet lors du référendum du 5 décembre 2004 : « les citoyens de Beaumont ont voté non pas sur le projet Rabaska, on n'avait pas présenté le projet encore, c'est malheureusement un vote sur un projet qui n'était pas le nôtre. » Pourtant, en avril 2004, le promoteur Rabaska déposait un «**Avis de projet**, Implantation d'un terminal méthanier et des infrastructures connexes » à la municipalité, accessible sur le site du BAPE à la cote PR1. En juin 2004, la municipalité de Beaumont recevait le dépôt d'un projet intitulé : «**Projet Rabaska**, Implantation d'un terminal méthanier, Description de projet par le consortium formé de Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France,». (Sur le site du BAPE à la cote DC 45)

Le référendum de Beaumont a été précédé de l'étude du projet Rabaska par un Comité aviseur. Une expertise multidisciplinaire, indépendante, fut mandatée pour faire une recommandation à la population de Beaumont, concernant l'opportunité ou non de voir s'installer un port méthanier du côté ouest de Beaumont. Le promoteur a lui-même participé à des rencontres avec le conseil municipal ; le comité aviseur fut rencontré à trois reprises. Quatre sites, tous situés en zone agricole, étaient envisagés pour localiser les installations terrestres; un de ces sites était effectivement sur le territoire de Beaumont; les trois autres juste à la périphérie de Beaumont. L'unique document décrivant le Projet Rabaska fut donc à la base de cette analyse. Plusieurs mois de travail bénévole ont permis de bien situer la problématique afin d'être en mesure de faire une recommandation honnête et juste de ce projet. Suite à cette analyse, le comité aviseur devait alors recommander de rejeter unanimement l'implantation de ce terminal méthanier. Plus de 400 personnes ont assisté à cette soirée d'information et Messieurs Glenn Kelly et Olivier Denoux étaient également présents à cette assemblée.

Le référendum qui suivit confirma le rejet du projet Rabaska à 72%.

Affirmer que la population de Beaumont s'est prononcée sur le mauvais projet Rabaska se veut une affirmation remplie de mépris envers un processus démocratique issu des citoyens.

La population, en disant non à votre projet, dit un non à un projet industriel lourd implanté au beau milieu d'un territoire agricole. En persistant à vous installer à la limite ouest de Beaumont, ce projet continue de la même façon, à causer des préjudices à une partie des citoyens de Beaumont. Dans le document DA-69, en réponse à la demande QE-0028 du 13 déc. concernant les dix questions de la Santé publique émises dans le 3^e avis : **959** personnes de **Beaumont** seraient touchées par le projet; 748 à l'Île d'Orléans et 811 à Lévis. Beaumont est donc le secteur où le plus grand nombre de citoyens seraient éventuellement touchés dans la zone de référence de 70 km². Si la fonction résidentielle peut cohabiter très bien avec des affectations agricoles; il n'en est pas de même pour un projet industriel lourd, comportant des risques pouvant être majeurs. Afin de protéger sa population, la municipalité de Beaumont adoptait en décembre 2005, une réglementation

relative à l'entreposage de certains produits combustibles, explosifs, inflammables ou autrement dangereux, comme le permettait le code municipal.

Tous les sites potentiels que Rabaska convoite dérogent à la Loi de Protection du Territoire Agricole. De plus, une bonne partie de ces sites se situent à l'intérieur de la bande de protection que prévoit le règlement 523. Advenant l'utilisation de cette zone pour l'entreposage de GNL, Rabaska contreviendrait à la réglementation de Beaumont.

Il est important de rappeler que, l'opposition à la poursuite du projet Rabaska, ne s'est pas arrêtée au référendum. Déjà au cours de l'assemblée de janvier 2005, la résolution 2005-01-17, votée à l'unanimité, stipulait : qu'un avis soit donné à Gaz Métro et ses partenaires que la Municipalité de Beaumont va s'opposer fermement à l'implantation d'un terminal méthanier à proximité de son territoire, tel qu'il apparaît au projet Rabaska. Les sites retenus pour l'implantation du port méthanier à l'est de la ville de Lévis seraient donc contestés.

À l'assemblée du 5 décembre 2005 : un avis de motion est émis concernant la réglementation devant interdire l'entreposage de certains produits combustibles, explosifs, inflammables ou autrement dangereux.

Le lendemain, 6 décembre, Rabaska annonce qu'il contestera devant les tribunaux cette réglementation.

Le 19 décembre, adoption, par le conseil municipal de Beaumont, du Règlement numéro 523 relatif à l'entreposage de certains produits combustibles, explosifs, inflammables ou autrement dangereux.

Malgré les dires de certains participants devant le BAPE, ce règlement est légal et toujours en vigueur, tel que l'avait confirmé Mme Normandeau au moment de son adoption. Et un communiqué de presse a été émis par la municipalité pour faire une mise au point le 14 décembre 2006. Ce communiqué se retrouve dans l'annexe 7.

Le promoteur reconnaît lui-même dans son étude d'impact (Réponse à la question QC-161) le rôle de la société civile à protéger ses citoyens. « Afin d'encadrer les activités humaines et de protéger les individus la société s'est dotée de lois et de règlements qui encadrent l'émergence de projets de développement »

La Municipalité de Beaumont a agi de façon responsable, dans le cadre de ce que la loi lui permettait, dans le but de protéger ses citoyens. Les avantages fiscaux que la municipalité aurait pu se prévaloir, tout autant que Lévis, n'ont pas prévalu sur la qualité de vie et la sécurité des citoyens. Beaumont respecte l'expression démocratique de ses citoyens et s'inscrit en harmonie avec les objectifs de La Loi sur le Développement Durable, adoptée par l'Assemblée Nationale.

La population de Beaumont a choisi un autre type de développement, un développement respectueux du milieu de vie, du schéma d'aménagement du territoire et du patrimoine familial et naturel. Ces choix ont pour but d'assurer un milieu de vie de qualité pour les générations futures. Et comme l'a publié, Monsieur Provencher, dans Le Soleil, suite au référendum : «La fierté a un village »

Et ce village a une population qui est capable de faire des choix éclairés et sages.

De plus, jusqu'à quel point la Municipalité de Beaumont pourrait-elle assumer l'organisation et le déploiement de mesures d'urgences, si, des citoyens de Beaumont devaient être touchés advenant la réalisation d'un tel projet?

CONCLUSION

Dans le présent document, nous avons voulu présenter une chronologie des faits ou d'évènements qui ne peuvent pas porter à confusion et à interprétation. Ce sont les faits véridiques qui se sont déroulés depuis le début, et de façon le plus réaliste possible, qui ont pu mettre en lumière l'évolution et le cheminement de ce dossier pendant les trois dernières années.

La démarche entreprise à Beaumont s'inscrit dans l'optique d'une démocratie participative. Les citoyens se sont impliqués dans la prise de décision concernant un projet qui était susceptible d'avoir des répercussions majeures sur l'environnement et leur milieu de vie. Beaumont s'est donné les moyens démocratiques de prise de décision dans une perspective de développement durable.

Tous les éléments présentés sont justifiés par une documentation retrouvée en annexe et sur un disque compact.

Toute la littérature et articles du comité aviseur de Beaumont sont disponibles à la bibliothèque Luc Lacourcière de Beaumont..

ANNEXE 1

Composition du Conseil municipal

2003-2004

Maire : Monsieur Réal Lapierre, élu comme député pour le Bloc Québécois, donne sa démission à la mairie de Beaumont et déménage à Lévis en juin 2004.

Madame Monique Breteau, conseillère district #1

Madame Christine Massé, conseillère district #2

Madame Nicole Picard, conseillère district #3, démissionne pour se présenter à la mairie dont les élections auront lieu le 10 octobre 2004

Monsieur Alain Kilgour, conseiller district #4

Monsieur Simon Chouinard, conseiller district #5, démissionne en mai 2004

Monsieur Donald Mercier, conseiller district #6 et maire suppléant jusqu'à l'élection du 10 octobre 2004.

Modifications du Conseil municipal au cours de l'automne 2004

Monsieur Gilbert April, devient conseiller district #3 en remplacement de Madame Nicole Picard

Monsieur Laval Larouche, devient conseiller district #5 en remplacement de M. Simon Chouinard

Monsieur André Goulet, élu maire en remplacement de Monsieur Réal Lapierre

2005-2007

Novembre 2005 : Élections dans toutes les municipalités du Québec

Maire : Monsieur André Goulet, réélu

Monsieur Jean-Claude L'Espérance, conseiller district #1

Monsieur Kevin Lacroix, conseiller district #2

Monsieur Jean-Louis Lavoie, conseiller district #3

Madame Louise Maranda, conseillère district #4

Monsieur Laval Larouche, conseiller district #5 réélu

Monsieur Donald Mercier, conseiller district #6 réélu

Novembre 2006 : démission de Monsieur Jean-Claude L'Espérance, conseiller district #1

Élection prévue en mars 2007

ANNEXE 2

CHRONOLOGIE DES RÉSOLUTIONS EXTRAITES DE PROCÈS VERBAUX AYANT TRAIT AU PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER DE GAZ MÉTRO LORS DE SÉANCES ORDINAIRES OU SPÉCIALES DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUMONT

5 avril 2004 : Session ordinaire

**Résolution No : 2004-04-39
Projet de terminal méthanier – Gaz métro**

CONSIDÉRANT que Gaz Métro étudie un projet de terminal méthanier visant à mettre en place des installations de stockage et de vaporisation de gaz naturel liquéfié importé au Québec par bateau;

CONSIDÉRANT que ce terminal méthanier devra être relié au réseau de distribution gazoduc Trans-Québec Maritime situé à Saint-Nicolas;

CONSIDÉRANT que l'un des sites à l'étude est situé dans l'entourage des lignes d'Hydro-Québec sur le territoire de Beaumont;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la ligne d'électricité haute tension a considérablement hypothéqué le paysage de ce secteur et que la municipalité n'a jamais donné son aval à ces installations;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la municipalité n'a bénéficié d'aucune compensation financière résultant de cette occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que les scénarios envisagés pour éliminer ou réduire l'impact de la présence des pylônes électriques n'ont connu aucun dénouement positif;

CONSIDÉRANT que ce projet d'envergure aurait un impact économique majeur pour notre municipalité ainsi que pour les régions Chaudière-Appalaches et de Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet devra être soumis aux processus réglementaires et environnementaux habituellement exigés pour un projet de cette nature;

CONSIDÉRANT que seul un projet de cette nature pourrait s'implanter à cet endroit compte tenu des contraintes amenées par les pylônes d'Hydro-Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON CHOUINARD
APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN KILGOUR
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Beaumont informe les autorités concernées de Gaz Métro qu'elle exige une étude d'impacts du projet d'implantation d'un terminal méthanier lequel projet sera soumis également aux processus de consultations et d'autorisations des différentes autorités gouvernementales concernées dont notamment le Bureau des audiences publiques en environnement, les autorités fédérales responsables et la municipalité qui voudra ainsi s'assurer que le ledit projet fasse l'objet de rencontres de consultation auprès de ces citoyens afin que ces derniers puissent décider officiellement par scrutin référendaire.

3 MAI 2004 : Session ordinaire

RÉSOLUTION No : 2004-05-53 Dépôt d'une pétition

Monsieur Gaétan Paradis, dépose une pétition de 650 noms demandant au Conseil municipal de tout faire en leur pouvoir pour bloquer le projet de terminal méthanier de Gaz Métro à Beaumont compte tenu des risques qu'il représente pour l'environnement, la santé et la sécurité.

RÉSOLUTION No : 2004-05-54 Projet de terminal méthanier – Demande de citoyens

CONSIDÉRANT qu'un projet de résolution a été déposé par un groupe de citoyens concernant le projet d'un terminal méthanier par Gaz Métro à Beaumont;

CONSIDÉRANT que ledit projet de résolution demande l'annulation de la résolution 2004-04-39 et le refus de permettre la construction et la mise en opération d'un terminal méthanier dans la municipalité de Beaumont;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal n'est ni pour ni contre ce projet à cette étape;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal s'est engagé à tenir un référendum sur ce dossier et à en respecter le résultat.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHRISTINE MASSÉ
APPUYÉ PAR MADAME NICOLE PICARD
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipale rejette le projet de résolution déposé par un groupe de citoyens concernant le projet de terminal méthanier par Gaz Métro à Beaumont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

7 JUIN 2004 : Session ordinaire

RÉSOLUTION No. : 2004-06-73 Mandat professionnel

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de terminal méthanier projeté par Gaz Métro et ses partenaires, il y a lieu d'apporter un support et maximiser l'information disponible au comité aviseur local dans le cadre d'échanges et de bonne relation.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN KILGOUR
APPUYÉ PAR MADAME CHRISTINE MASSÉ
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Beaumont donne un mandat à la firme Forget Aubin visant entre autre à élaborer un plan d'action municipal, mettre en place, animer et soutenir un comité aviseur local, élaborer les communications et établir une structure de relation avec Gaz Métro et assurer le contact d'experts indépendants sur ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNNIMITÉ DES CONESILLERS.

RÉSOLUTION No. : 2004-06-74

Comité aviseur – Projet de terminal méthanier

CONSIDÉRANT QUE pour favoriser un débat sain et maximiser l'information à la population, la municipalité a annoncé la formation d'un comité aviseur lors de la séance du Conseil municipal du 3 mai 2004;

CONSIDÉRANT QUE le comité aura pour rôles de

- Effectuer un suivi rigoureux du projet et de ses répercussions dans le milieu;
- Informer les intervenants sur la nature du projet, les échéanciers, l'état d'avancement des différentes études et audiences et les impacts sur notre municipalité;
- Vulgariser les informations et les études disponibles;
- Faciliter la prise en considération des préoccupations et des attentes locales;
- Évaluer en toute connaissance de cause les positions et solutions à envisager par la municipalité en fonction des impacts potentiels;
- Formuler des recommandations sur le projet pendant les différentes audiences publiques de consultations.

CONSIDÉRANT QUE ce comité deviendra le lieu privilégié d'informations et d'échanges;

CONSIDÉRANT Qu'en marge du comité aviseur local, des séances d'informations spécifiques auront lieu pour permettre à la population de s'exprimer et d'émettre des interrogations sur ce projet.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHRISTINE MASSÉ
APPUYÉ PAR MADAME NICOLE PICARD
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Beaumont confirme la formation du Comité aviseur local sur le projet de terminal méthanier qui sera composé par un résidant de chaque district municipal, en plus d'un résidant du secteur potentiellement touché, d'un conseiller municipal et d'un responsable administratif;

QUE les personnes suivantes soient nommées pour participer aux activités du Comité aviseur :

District no 1 : M. Jean-Claude L'Espérance

District no 2 : M. Louis Sénéchal

District no 3 : À confirmer

District no 4: M. Réjean Prévost

District no 5 : M. Yves Saint-Laurent

M. Gaétan Paradis

District no 6 : M. Jean-Pierre Couture

Conseiller municipal : M. Alain Kilgour

QUE le Conseil municipal recommande l'ajout de Monsieur Donald Labrie au sein du comité aviseur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RÉSOLUTION No. : 2004-06-75
Demande financière à Gaz Métro

CONSIDÉRANT que Gaz Métro a démontré un intérêt dans l'établissement d'un port méthanier dans la Municipalité de Beaumont;

CONSIDÉRANT que ce projet inclut à la fois la construction d'une jetée pour la réception et le transbordement du gaz naturel liquéfié à partir d'un méthanier et la construction de réservoirs d'entreposage pour le gaz naturel liquéfié;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir de l'information sur les conséquences reliées à l'implantation d'un tel projet dans la Municipalité de Beaumont;

CONSIDÉRANT les coûts élevés reliés à l'obtention d'une telle étude d'impact de la part d'une organisation crédible et indépendante;

CONSIDÉRANT les faibles moyens financiers et techniques que possède la Municipalité de Beaumont.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHRISTINE MASSÉ APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN KILGOUR ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Beaumont demande aux autorités de Gaz Métro l'octroi de fonds nécessaires afin d'obtenir une étude indépendante sur les conséquences éventuelles de la construction et de la mise en opération d'un port méthanier dans la Municipalité de Beaumont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

7 septembre 2004 : Session régulière

RÉSOLUTION No. : 2004-09-160

Résolution de demande de financement pour le comité aviseur au projet Rabaska de la Municipalité de Beaumont

CONSIDÉRANT que Gaz Métro et ses partenaires dans le projet « Rabaska » projettent d'établir un terminal méthanier en totalité ou en partie sur le territoire de la Municipalité de Beaumont :

CONSIDÉRANT Qu'une partie des installations seraient localisées en bordure et/ou à l'intérieur des limites de la ville de Lévis;

CONSIDÉRANT les impacts et retombées majeurs pour la Municipalité de Beaumont, la Ville de Lévis, la MRC de Bellechasse, la région Chaudière-Appalaches et les régions environnantes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir au préalable de l'information sur les conséquences reliées à l'implantation d'un tel projet dans la Municipalité de Beaumont, les coûts élevés reliés à l'obtention d'études d'impact par des organisations crédibles et indépendantes;

En conséquence :

ILE EST PROPOSÉ PAR MADAME NICOLE PICARD
APPUYÉ PAR MADAME CHRISTINE MASSÉ
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Beaumont sollicite l'appui financier des députés fédéral et provincial, de la MRC. De Bellechasse, de la Ville de Lévis ainsi que tout autre organisme régional à vocation économique afin de supporter les travaux du comité aviseur dans sa démarche d'information de la population.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RÉSOLUTION No. : 2004-09-161

Résolution mandat à la firme Stabilis

CONSIDÉRANT que Gaz Métro et ses partenaires dans le projet « Rabaska » projettent d'établir un terminal méthanier en totalité ou en partie sur le territoire de la municipalité de Beaumont;

CONSIDÉRANT que l'on doit faire une étude sur les risques et la sécurité des installations projetées;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN KILGOUR
APPUYÉ PAR MADAME CHRISTINE MASSÉ
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Beaumont accorde un mandat à la firme Stabilis pour faire une étude sur les risques et la sécurité des installations projetées conformément à la proposition déposée pour la somme totale de 14,990.00\$

Le préambule de la présente en fait partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 OCTOBRE 2004 : Session ordinaire

RÉSOLUTION No. : 2004-10-186

Résolution décrétant un référendum consultatif sur le projet Rabaska

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Beaumont s'est engagé à tenir un référendum consultatif sur le projet Rabaska;

CONSIDÉRANT que le comité aviseur formé par le Conseil municipal propose que ce référendum se tienne le 5 Décembre 2004

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LAVAL LAROUCHE
APPUYÉ PAR MADAME CHRISTINE MASSÉ ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Beaumont décrète le 05 Décembre 2004 pour la tenue du référendum consultatif sur le projet Rabaska.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25 OCTOBRE 2004 : Session spéciale

RÉSOLUTION No. : 2004-10-190

Adoption de la question portant sur le référendum consultatif sur le projet Rabaska

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Municipalité de Beaumont dans sa résolution numéro 2004-10-186 décrétait la tenue d'un scrutin référendaire le 5 décembre 2004 sur le projet Rabaska;

CONSIDÉRANT que l'article 514 L.E.R.M. prévoit que le Conseil adopte par résolution la question qui sera soumise lors du scrutin référendaire :

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN KILGOUR
APPUYÉ PAR MONSIEUR DONALD MERCIER
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Beaumont adopte la question suivante qui sera soumise aux personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire du 5 décembre 2004 portant sur le projet Rabaska;

« Approuvez-vous l'implantation d'un Terminal méthanier dans la Municipalité de Beaumont tel que présentée par Gaz Métro projet Rabaska »

QUE le Conseil conformément à l'article 517 L.E.R.M., tiendra le scrutin référendaire sans que ne s'appliquent les dispositions du chapitre IV L.E.R.M.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNNIMITÉ DES CONSEILLERS

RÉSOLUTION No. : 2004-10-191

Mandat à Monsieur Jean-Marc Bergevin analyste

CONSIDÉRANT que le projet d'implantation d'un port méthanier apporte des enjeux tant positifs que négatifs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire la liste des enjeux positifs et négatifs d'un tel projet dans une perspective économique :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHRISTINE MASSÉ
APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN KILGOUR
ET RÉSOLU

QUE le Conseil Municipalité de Beaumont mandate Monsieur Jean-Marc Bergevin à préparer l'analyse économique du projet Rabaska, tel que prévu dans offre de services, daté du 13 octobre 2004.

QUE le Conseil octroie un montant maximal de 4 700 \$ plus taxes pour la préparation de ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

1 novembre 2004 : Session ordinaire

Résolution No. : 2004-11-197

Projet de terminal méthanier du groupe Rabaska

CONSIDÉRANT que les citoyens(nes) de Beaumont ont exprimé majoritairement leur opposition à ce projet depuis son annonce;

CONSIDÉRANT que la population de Beaumont veut garder à tout prix sa région à aspects récréo-touristique et patrimonial, se refuse carrément à tout changement de vocation;

CONSIDÉRANT l'élection par acclamation de Monsieur Laval Larouche le 17 septembre dernier comme Conseiller confirmant la position des citoyens(nes) de nommer des représentants qui se sont identifiés contre ce projet;

CONSIDÉRANT qu'une grande majorité de la population de Beaumont a élu un candidat à la mairie qui s'était prononcé contre l'implantation d'un terminal méthanier à Beaumont, projet Rabaska.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ GOULET
APPUYÉ PAR MONSIEUR LAVAL LAROUCHE

QUE le Conseil s'oppose fermement au projet d'implantation du terminal méthanier du groupe Rabaska sur le territoire de la Municipalité de Beaumont.

Votent contre la proposition, Madame Christine Massé, Madame Monique Breteau, Monsieur Alain Kilgour et Monsieur Donald Mercier.

6 DÉCEMBRE 2004 : Session régulière

RÉSOLUTION No. : 2004-12-216

Prise de position du Conseil municipal sur le projet Rabaska

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la tenue d'un référendum consultatif sur le projet Rabaska dans sa résolution 2004-10-186

CONSIDÉRANT que les citoyens(nes) de Beaumont ont exprimé leur opinion en votant majoritairement contre l'implantation d'un tel projet dans la municipalité lors du référendum du 5 décembre dernier :

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LAVAL LAROCHE
APPUYÉ PAR MONSIEUR DONALD MERCIER
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Beaumont, suite au résultat du référendum, s'oppose fermement au projet d'implantation d'un terminal méthanier du groupe Rabaska sur le territoire de la Municipalité de Beaumont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 JANVIER 2005 : Session régulière

RÉSOLUTION No. : 2005-01-15

Dissolution du Comité aviseur

CONSIDÉRANT que le Comité aviseur a terminé son mandat sur dossier du port méthanier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de dissoudre ce Comité :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DONALD MERCIER
APPUYÉ DE MADAME MONIQUE BRETEAU
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal confirme la dissolution du Comité aviseur formé pour le dossier du port méthanier;

Que LE Conseil municipal tient à remercier l'ensemble des représentants du Comité aviseur pour la qualité du travail et de la grande implication de chaque membre tout au long du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RÉSOLUTION No. : 2005-01-16

Affichage concernant le projet du port méthanier

CONSIDÉRANT que la problématique de l'installation d'affiches que certains citoyens ont mis sur leur propriété dans le dossier du port méthanier a été soulevée lors de l'assemblée du 6 décembre dernier;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal n'étaient pas en mesure de prendre une décision de façon juste et éclairée à raison du manque d'information sur cette problématique en terme de réglementation;

CONSIDÉRANT que le Conseil a mentionné qu'il donnerait une réponse au début de l'année 2005 sur ce dossier;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la réglementation municipale et que l'affichage sur le port méthanier pourrait faire partie de l'article 63 du règlement de zonage, mais que les articles laissent place à interprétation;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel du projet d'implantation du port méthanier sur le territoire de la municipalité :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DONALD MERCIER
APPUYÉ PAR MADAME CHRISTINE MASSÉ
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal demande aux citoyens ayant installé des pancartes sur leur propriété de les retirer au plus tard le 1^{er} avril 2005.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RÉSOLUTION No. : 2005-01-017

Projet Rabaska

CONSIDÉRANT que la population de Beaumont s'est prononcée par référendum contre l'implantation d'un port méthanier sur son territoire :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DONALD MERCIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LAVAL LAROUCHE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal avise Gaz Métropolitain et ses partenaires que la Municipalité de Beaumont va s'opposer fermement à l'implantation d'un terminal méthanier à proximité de son territoire tel qu'il apparaît au projet de Rabaska les trois sites retenus pour l'implantation du port méthanier dans la ville de Lévis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 décembre 2005 : Session régulière

RÉSOLUTION No. : 2005-12-318

Avis de motion règlement 523 « Règlement concernant la protection contre l’emmagasiner ou l’usage de produits ou substances dangereuses pour la santé ou la sécurité publique sur le territoire de la municipalité ou dans un rayon de 1 km à l’extérieur de celui-ci conformément à l’article 555 par. 7.1 du Code municipal du Québec.

Un avis de motion est par la présente donné par MONSIEUR LAVAL LAROUCHE à l’effet qu’un règlement concernant la protection contre l’emmagasiner ou l’usage de produits ou substances dangereuses pour la santé ou la sécurité publique sur le territoire de la municipalité ou dans un rayon de 1 km à l’extérieur de celui-ci sera proposé pour adoption à une séance ultérieure conformément à l’article 555 par. 7.1 du Code municipal du Québec.

19 décembre 2005 : Session spéciale

RÉSOLUTION No. : 2005-12-327

Adoption du règlement numéro 523

« Règlement relatif à l’entreposage de certains produits combustibles, explosifs, inflammables ou autrement dangereux. »

Le Directeur général fait lecture du règlement aux personnes présentes dans l’assistance.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LAVAL LAROUCHE
APPUYÉ PAR MADAME LOUISE MARANDA
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 523 « Règlement relatif à l’entreposage de certains produits combustibles, explosifs, inflammables ou autrement dangereux. »

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

4 conseillers votent pour et 2 conseillers votent contre.

ANNEXE 3

FEUILLE DE ROUTE DU COMITÉ AVISEUR LOCAL

Objectif général

Amorcer une procédure de concertation et d'échanges entre les différents intervenants de Beaumont interpellés par le dossier afin d'effectuer un suivi constant et d'être en mesure d'évaluer les tenants et aboutissants du projet de port méthanier en plus de proposer, le cas échéant, des solutions durables tenant en compte l'acceptabilité sociale du milieu.

Rôles particuliers du comité

- **Effectuer un suivi rigoureux** du projet de port méthanier et ses répercussions dans le milieu.
- **Inform**er les intervenants sur la nature du projet, les échéanciers, l'état d'avancement des différentes études et audiences et le rôle joué par la municipalité (ex. informations disponibles, impacts sur l'environnement, retombées économiques, impacts sociaux, contraintes techniques et politiques, etc.)
- **Vulgariser** les informations et les études disponibles auprès des membres du comité aviseur local et de la population en général.
- **Faciliter la prise en considération** des préoccupations et des attentes locales.
- **Permettre d'évaluer** en toute connaissance de cause les positions et les solutions envisageables pour la municipalité en connaissant les impacts potentiels.
- **Proposer des recommandations** sur le projet de port méthanier dans le cadre des différentes audiences publiques.
- **Faciliter la préparation du référendum** en s'assurant que toutes les parties disposent d'une information claire et cohérente.

Composition du comité :

- Municipalité de Beaumont : 2 représentants dont un conseiller municipal et un responsable administratif
- Société civile de Beaumont : 7 représentants dont un résidant de chaque district municipal et un résidant supplémentaire du secteur potentiellement touché
- Total 9 personnes

Fonctionnement général du comité

- La firme Forget-Aubin agit comme animateur et s'occupe des tâches administratives suivantes : convocation, ordre du jour et compte-rendu;
- Il s'agit d'un comité d'information et d'échange et non pas d'un comité délibérant (pas de vote);
- Il s'agit d'un comité composé d'intervenants de la municipalité, par contre des personnes ressources pourront participer aux rencontres au besoin (exemples : experts externes, professeurs spécialistes, ministères et autres organismes, représentants de Gaz Métro, etc.).

Bilan du comité aviseur

- 20 rencontres hebdomadaires,
dont 3 avec les représentants du projet Rabaska

Dans un 1er temps :

Recherche de littérature

- Compréhension générale de l'industrie du gaz naturel, lois régissantes,...

(Consultation d'environ 50 documents officiels, Plus de 225 articles de presse sur disque compact accompagnant le mémoire)

- Participation de Gaz Métro et de ses partenaires

En deuxième lieu :

- Recherche et rencontres avec différents professionnels

- Demande d'aide financière
- Publication de 4 bulletins municipaux
- De très nombreuses heures investies bénévolement

PLAN DE LA SOIRÉE : 16 novembre 2004

PREMIÈRE PARTIE :

PRÉSENTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS

1. Présentation et bienvenue (5 minutes)

- ‡ Présentation du comité aviseur
- ‡ Présentation du modérateur
- ‡ Présentation des participants

2. Bilan du comité aviseur (25 minutes)

- ‡ Mandat
- ‡ Bilan
- ‡ Présentation du projet Rabaska

3. L'enjeu sécurité (25 minutes)

- ‡ Firme Stabilis

4. L'enjeu économique (15 minutes)

- ‡ M. Jean-Marc Bergevin, B.E.S.T.E.

DEUXIÈME PARTIE :

PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Questions aux personnes-ressources

- ‡ Voir règles de fonctionnement

2. Conclusion et suivi de la rencontre

- ‡ Réactions des membres du comité
- ‡ Centres de documentation, site web et rapport du comité
- ‡ Remerciements

ANNEXE 4

Dans cette annexe sont identifiées les différents rapports qui ont été présentés lors de la soirée d'informations à la population, le 16 novembre 2004

Ces rapports ont été déposés sur le site du BAPE et présentés dans la section, DB, des documents déposés par les personnes ressources. Le tableau suivant permettra un repérage plus rapide.

# Document déposé	Titre du rapport
DB16	Dr. James A. FAY <i>Public safety issues at the proposed Beaumont LNG terminal</i> étude demandée par le comité consultatif de la Ville de Beaumont 24 septembre 2004
DB 17	BUREAU D'ÉTUDES STRATÉGIQUES ET TECHNIQUES EN ÉCONOMIQUE. <i>Version préliminaire d'une analyse économique du projet de port méthanier à Beaumont</i> , 3 novembre 2004
DB 18	STABILIS. <i>Modélisation des conséquences d'accidents majeurs pouvant survenir dans un port méthanier</i> , 16 novembre 2004
DB 19	Daniel SYLVESTRE – MEMBRE DE L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC. <i>Commentaires sur les principes d'expropriation à la demande du comité consultatif de la Ville de Beaumont</i>
DB 20	Clermont BOURGET – URBANISTE. <i>Commentaires sur l'impact du projet de port méthanier sur le paysage de Beaumont faits à la demande du comité consultatif de la Ville de Beaumont</i>
DB 21	CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES. <i>Synthèse des enjeux environnementaux et de développement durable liés au projet Rabaska</i> , 11 novembre 2004

Dans cette annexe, les documents déposés par le promoteur et avec lesquels, les membres du Comité aviseur ont travaillé se retrouvent également sur le site du BAPE

PR1 AVIS DE PROJET
IMPLANTATION D'UN TERMINAL MÉTHANIER ET DES
STRUCTURES CONNEXES
AVRIL 2004

DB45 PROJET RABASKA
IMPLANTATION D'UN TERMINAL MÉTHANIER
DESCRIPTION DE PROJET
JUN 2004

ANNEXE 5

Allocutions des membres du comité aviseur Lors de la soirée du 16 novembre 2004

ALLOCUTION DE LUCIE LEFEBVRE, MEMBRE DU COMITÉ AVISEUR, DISTRICT #3

Par la présente, je tenterai de vous faire part de mon cheminement dans le dossier du projet Rabaska. Mon processus d'analyse se veut rationnel et appuyé tout au long par la documentation disponible.

En avril 2004, je me réjouis comme bien d'autres de la venue d'un tel projet dans notre municipalité. Je lis les journaux, j'écoute les bulletins d'informations et je conclus qu'il s'agit probablement d'un projet adéquat et bénéfique pour nous, les Beaumontois. À ce moment, le mouvement de protestation déjà initié ne me préoccupe guère croyant à tort qu'il s'agit d'un conflit d'intérêt entre citoyens de Beaumont. Jusqu'au jour où un ami, travaillant à la centrale nucléaire de Gentilly, me recommande de m'informer davantage sur le sujet, le projet ne correspondant peut-être pas à l'image dont je m'étais faite.

Nous sommes en mai; c'est alors que j'entreprends une recherche d'informations diverses. Et comme ce que je découvre progressivement m'amène à me poser encore plus de questions, je redouble d'énergie et approfondis mes connaissances sur l'univers du gaz naturel et ses caractéristiques. Ainsi, en juin 2004, je me joins au comité aviseur et comble le poste laissé vacant par un citoyen du district #3.

Suite aux nombreuses lectures et réflexions effectuées depuis ce temps, il m'apparaît évident qu'un projet tel que celui annoncé par Gaz Métro et ses partenaires ne convient pas à notre municipalité. Les impacts de l'implantation d'un port méthanier à Beaumont-Ville Guay s'avèrent majeurs et changeraient à tout jamais le paysage et la vocation de Beaumont, village que nous avons choisi pour les beautés et la tranquillité qu'il offre. De surcroît, la notion de sécurité demeure elle aussi importante et s'ajoute à la liste des éléments justifiant l'opposition au projet.

Je déplore également l'attitude des responsables du projet dont M. Glenn Kelly. Ces gens, pourtant professionnels, ont fait montre d'un manque de transparence et de collaboration significatif. Ils prennent de nombreuses semaines à répondre à nos questions en lien avec des informations connues à ce jour (l'excuse de l'attente des études d'impact ne s'applique pas à tous les délais qu'ils ont bien voulu nous faire subir); ils demeurent silencieux durant les deux derniers mois, et aujourd'hui, à une semaine du référendum, ils tentent de procéder à une opération séduction. Ils s'affichent soudainement dans tous les médias en promettant de grande somme d'argent et en diminuant l'importance relative de la sécurité d'un tel projet implanté dans un milieu habité.

Pour l'ensemble des raisons mentionnées dans le rapport du comité aviseur dont je fais partie et pour le respect de la municipalité de Beaumont, je me prononce sincèrement contre le projet d'implantation d'un port méthanier chez nous, qu'il s'agisse de Rabaska ou de tout autre similaire.

Lucie Lefebvre, résidante de Beaumont depuis 1989.

BEAUMONT, À L'HEURE DES CHOIX...

Bienvenue à Beaumont, l'un des principaux villages patrimoniaux québécois. Dès votre entrée par le côté ouest, vous apercevez quelques maisons bâties sous le régime français. Admirez le manoir Hearn nichée sur la colline du côté sud. Il a repris toute sa splendeur depuis que Hydro-Québec, à la demande des citoyens de Beaumont et de l'île d'Orléans, a fait passer sa ligne de distribution électrique sous le fleuve. Arrivé au cœur du village, prenez à gauche sur la rue du Domaine. Vous pourrez y visiter l'église construite en 1733, l'ancien presbytère bâti en 1722 devenu bibliothèque et les deux chapelles de procession érigées le long du chemin. De nombreuses maisons ancestrales y sont également situées. Vous dénicherez des trésors dans les galeries d'art et boutiques d'artisanat ou vous reposerez un moment sur la terrasse d'un café. Reprenant la route du Fleuve vers l'est, vous découvrirez l'un des plus beaux secteurs de Beaumont avec ses maisons patrimoniales parsemées parmi les terres fleurant bon la campagne ou nichées le long du fleuve, en face de l'île d'Orléans. Vous finirez votre promenade en visitant le moulin de Beaumont.

Voilà la raison pour laquelle je suis contre le projet Rabaska, comme tout autre projet industriel lourd. Ce type de projet amène un développement industriel majeur dans le secteur où il se situe. J'entends déjà le gouvernement annoncer la construction d'une centrale thermique au gaz naturel dans ce secteur. Toute la partie ouest de la municipalité serait défigurée à moyen terme si nous laissons ce type d'industrie s'y installer. Je suis pour l'établissement de petites usines manufacturières non polluantes, sécuritaires, qui procurent de l'emploi à la population locale, dans un secteur bien défini de la municipalité. Je suis pour le développement résidentiel bien géré et le maintien de la vocation agricole du territoire. Je suis pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural, culturel et environnemental de Beaumont.

La question qui se posera au lendemain du 5 décembre est celle-ci : si nous ne voulons pas de gros projets industriels dans la municipalité, que voulons-nous pour l'avenir de Beaumont? Il nous faudra trouver la réponse à cette question et prendre les moyens pour y parvenir ensemble, agir et non réagir, bien représentés par nos élus municipaux.

Merci.

Gaétan Paradis, membre du comité aviseur district #5

PRISE DE POSITION SUR LE PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER

Pourquoi ce projet est-il présenté à la municipalité de Beaumont ?

En raison du resserrement de l'offre et de la demande, de la pression à la hausse des prix le gaz naturel liquéfié devient de plus en plus compétitif. Pour des motifs de diversification des approvisionnements les promoteurs soit Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France proposent le secteur Ville Guay-Beaumont comme site idéal d'implantation. Pourquoi, parce que les conditions techniques et économiques en font le site de choix et que ce marché semble avoir un avenir très profitable.

Comment Beaumont comme municipalité devrait-elle se percevoir ?

Le débat déclenché par la proposition de terminal méthanier a soulevé beaucoup de questions en regard de la vision à court et à long terme de la municipalité. Le dernier projet de plan d'aménagement proposé en novembre 2003 en résume bien les grandes orientations d'aménagement du territoire et j'en cite la conclusion;

« Le territoire Beaumontois se révèle très particulier. À la fois urbain et rural, le

territoire de la municipalité regorge d'intérêt pour les agriculteurs, les historiens, les mordus du patrimoine, les touristes et les amateurs de la nature. Les terres agricoles sont riches et généreuses, le village accueillant, vivant et dynamique et le fleuve Saint-Laurent toujours aussi attrayant. Le principal défi d'aménagement de la municipalité de Beaumont est peut-être de composer avec les multiples facettes qui caractérisent la municipalité. La cohabitation entre activités agricoles et secteurs résidentiels n'est pas toujours facile à harmoniser. De même, le tourisme et la villégiature constituent une importante source de revenus pour la municipalité. La municipalité doit donc composer avec les besoins des usagers et ceux des résidents. Tout ceci démontre la richesse du milieu beaumontois, un lieu privilégié qui offre une qualité de vie exceptionnelle.»

Comment ce projet peut-il s'insérer dans la vision future de la municipalité ?

Contrairement au plan d'aménagement, le projet Rabaska cible Beaumont comme un secteur de développement industriel lourd. Ceci affectera de façon significative le développement et l'utilisation des terres et amènera des changements importants sur le plan visuel et environnemental tant sur le territoire que sur la rive. Beaumont sera alors reconnue comme une communauté industrielle et basé sur le plan d'aménagement ceci va en profonde opposition avec la vision actuelle et future de la municipalité.

Quels sont les risques associés à ces installations ?

Les risques associés à ces installations sont bien connus et l'étude conduite par la municipalité le démontre bien (Stabilis). Par ailleurs ces risques sont associés à la manipulation d'un produit dangereux. La perception du risque est un mécanisme complexe par lequel la probabilité d'un accident et ses conséquences interviennent et habituellement cette perception devient significative lorsque les conséquences d'un accident sont majeurs. Je citerai par exemple, un accident de voiture à haute probabilité et un accident d'avion à faible probabilité, pour la plupart des gens l'accident d'avion est reconnue comme étant le plus risqué en raison des impacts majeurs liés à un écrasement. Cette perception s'applique à ce genre d'installation et de plus il est convenu par le promoteur que les zones d'exclusions proposées n'éliminent pas les risques pour la santé et l'intégrité de la population environnante même si elles les atténuent. On propose donc par ce projet de taxer sa population de risques que les organismes réglementaires considéreront acceptables alors qu'actuellement cette population peut dormir en paix.

Quels sont les impacts économiques du projet ?

On peut certainement se référer à l'analyse économique proposée par Monsieur Bergevin de la firme BESTE elle aussi mandatée par la municipalité pour l'éclairer sur les impacts du projet. À la lumière de cette étude on comprend que les impacts locaux seront pour la plupart négatifs à court et à long terme et ceci impose une réflexion profonde. Beaumont semble bel et bien à risque de perdre son identité, elle qui a réussi à échapper au spectre des fusions forcées par le passé.

Et le patrimoine dans tout ça ?

Beaumont est perçue et avec raison comme un lieu de référence pour le patrimoine bâti. Et pour emprunter les phrases de M. Clermont Bourget urbaniste et intéressé au patrimoine et plus particulièrement de Beaumont; *«Beaumont est devenu un modèle, un lieu de référence... Une image s'est créée... celle d'un milieu rural, champêtre, respectueux de son passé et en harmonie avec l'environnement naturel.»* Comment encore une fois pouvons nous considérer que ce projet puisse morceler le territoire de ce patrimoine bâti et qu'un parc industriel en vienne à remplacer cette zone de littoral si paisible. Un seul

argument s'impose et c'est le développement économique à tout prix, dicté tout azimut par ces chambres de commerce sans scrupules en quasi conflit d'intérêt. On en arrive même à s'autoproclamer un médiateur dans ce dossier où la population concernée est rabrouée au profit des intervenants économiques. L'image est devenue si grosse à présent que ; Mesdames et Messieurs vous pouvez retourner sagement dans vos foyers et cesser de vous torturer les méninges avec ce projet. Au moment opportun nous vous révélerons ce qui est bien pour vous et ce sera dans votre intérêt sinon le nôtre et soyez certain que tous ces gens veulent votre bien et comptent bien l'avoir...

Quelles sont les alternatives à ce projet de terminal méthanier ?

Il est vraiment curieux de s'apercevoir que le seul site retenu par Rabaska soit le secteur de Ville Guay-Beaumont alors que son compétiteur principal tente actuellement de s'installer près du port de Gros-Cacouna, site que le promoteur d'ici a reconnu comme inacceptable. De plus il s'est installé un vice de confiance lorsque qu'un partenaire de Gaz Métro soit Enbridge a révélé publiquement que plusieurs sites alternatifs étaient plausibles dans l'éventualité où le projet initial était rejeté. La population ne sait plus qui croire dans cette affaire et les signaux contradictoires sont monnaies courantes depuis la présentation de ce projet. Cette confiance et le dialogue que voulait instaurer ce promoteur s'est finalement évanouie et laisse place à une valse de tirage de ficelles politiques. Des alternatives ils en existent mais on semble nous les cacher pour des raisons obscures et ceci entretient un climat malsain où l'on ne peut comparer des sites alternatifs.

Conclusion

Cette prise de position se veut personnelle et est basée sur la somme d'information qui a été accumulée au cours des neuf derniers mois. Cette position peut se prendre aussi simplement qu'à titre de père de famille qui doit veiller au bien être de celle-ci. Je peux aussi la prendre à titre de résident du secteur de la rue de Vitré qui est visée directement par ce projet ou comme membre du comité aviseur de la municipalité ou encore comme membre de la coalition Rabat-Joie et peut-être même comme citoyen de Beaumont mon village d'adoption depuis presque huit ans déjà. Peu importe, c'est avec la même rigueur dans l'analyse et la pensée que j'en suis venu aux mêmes conclusions.

Dans tout ce débat j'ai la ferme impression que la simplicité a été mise au rancart et c'est pourquoi je prendrai position à titre de personne et de père de famille. Pour tous les motifs invoqués et les réponses aux questions précédentes je crois fermement que ce projet ne cadre pas dans le développement social et économique de ma municipalité et ne correspond pas à un projet de développement durable acceptable. Ces motifs m'amènent ainsi à réfléchir sur les orientations de la municipalité et seule la population peut y répondre. Je suis certain par ailleurs que la plupart d'entre nous, sommes installés à Beaumont pour les attraits actuels du village qui cadrent très bien avec le plan d'aménagement proposé.

Gaétan Paradis médecin urologue

Membre du comité aviseur

BEAUMONT, À L'HEURE DES CHOIX...

Bienvenue à Beaumont, l'un des principaux villages patrimoniaux québécois. Dès votre entrée par le côté ouest, vous apercevez quelques maisons bâties sous le régime français. Admirez le manoir Hearn nichée sur la colline du côté sud. Il a repris toute sa splendeur depuis que Hydro-Québec, à la demande des citoyens de Beaumont et de l'île d'Orléans, a fait passer sa ligne de distribution électrique sous le fleuve. Arrivé au coeur du village, prenez à gauche sur la rue du Domaine. Vous pourrez y visiter l'église construite en 1733, l'ancien presbytère bâti en 1722 devenu bibliothèque et les deux chapelles de procession érigées le long du chemin. De nombreuses maisons ancestrales y sont également situées. Vous dénicheriez des trésors dans les galeries d'art et boutiques d'artisanat ou vous reposerez un moment sur la terrasse d'un café. Reprenant la route du Fleuve vers l'est, vous découvrirez l'un des plus beaux secteurs de Beaumont avec ses maisons patrimoniales parsemées parmi les terres fleurant bon la campagne ou nichées le long du fleuve, en face de l'île d'Orléans. Vous finirez votre promenade en visitant le moulin de Beaumont.

Voilà la raison pour laquelle je suis contre le projet Rabaska, comme tout autre projet industriel lourd. Ce type de projet amène un développement industriel majeur dans le secteur où il se situe. J'entends déjà le gouvernement annoncer la construction d'une centrale thermique au gaz naturel dans ce secteur. Toute la partie ouest de la municipalité serait défigurée à moyen terme si nous laissons ce type d'industrie s'y installer. Je suis pour l'établissement de petites usines manufacturières non polluantes, sécuritaires, qui procurent de l'emploi à la population locale, dans un secteur bien défini de la municipalité. Je suis pour le développement résidentiel bien géré et le maintien de la vocation agricole du territoire. Je suis pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural, culturel et environnemental de Beaumont.

La question qui se posera au lendemain du 5 décembre est celle-ci : si nous ne voulons pas de gros projets industriels dans la municipalité, que voulons-nous pour l'avenir de Beaumont? Il nous faudra trouver la réponse à cette question et prendre les moyens pour y parvenir ensemble, agir et non réagir, bien représentés par nos élus municipaux.

Merci.

Jean-Claude L'Espérance, membre du comité aviseur district #1

Notes de l'allocution personnelle de Louis Sénéchal lors de la soirée publique d'information du 16 novembre 2004 organisée par le Comité aviseur de Beaumont sur le projet de port méthanier (Rabaska)

Mon nom est Louis Sénéchal et je représente le secteur no 2 (Orléans).

Je voudrais témoigner brièvement de mon cheminement personnel sur ce dossier. Lorsque le projet Rabaska a été annoncé publiquement au printemps dernier, ma réaction initiale a été globalement positive.

Au niveau professionnel, j'ai réalisé plusieurs projets industriels impliquant l'utilisation du gaz naturel et j'ai eu à maintes reprises la responsabilité d'usines où cette source d'énergie était largement utilisée. Je peux confirmer que ce combustible est très efficace et demeure sécuritaire lorsqu'il est utilisé en respectant les normes établies.

Par ailleurs, au niveau personnel, je considérerais que les retombées économiques pourraient être favorables à notre municipalité. Un accroissement des revenus fonciers permettrait plusieurs améliorations comme, par exemple, étendre le réseau d'aqueduc et améliorer la protection incendie. Il n'y a pas encore d'aqueduc ni de bornes d'incendie dans la rue où j'habite.

Lorsque la conseillère municipale de mon secteur, Mme Christine Massé, m'a demandé de faire partie du Comité aviseur, j'ai accepté ce mandat avec l'intention de m'informer davantage sur le GNL afin de prendre une position éclairée sur le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Beaumont. Je peux affirmer que j'ai conservé tout au long de cet exercice une impartialité totale. Je ne suis membre d'aucun groupe de pression ou association qui militent pour ou contre le projet Rabaska et je n'ai pas pris position publiquement sur ce sujet jusqu'à maintenant.

J'ai, dès le départ, accordé la plus haute priorité à l'aspect sécurité. Après avoir pris connaissance de nombreux rapports officiels, documents d'analyse et articles de journaux, publiés au sujet du GNL, et participé aux rencontres d'information du promoteur ainsi qu'à la quasi-totalité de toutes les rencontres du comité aviseur, j'en suis venu à la conclusion qu'une telle installation n'avait pas sa place sur un site habité.

La réglementation actuellement en vigueur au Canada exige une zone de protection minimale de 400 mètres. Il est vrai que les accidents impliquant le GNL sont très rares. Cependant, lorsque des accidents se sont produits par le passé, les conséquences ont été extrêmement graves. Nous avons encore la possibilité d'appliquer le principe de précaution en choisissant d'installer ce terminal méthanier dans un site non habitée. Plusieurs sites alternatifs techniquement acceptables et bénéficiant du niveau de sécurité requise, existent ailleurs au Québec.

La zone de protection envisagée par le promoteur du projet Rabaska est insuffisante en cas de déversement majeur. Il faut absolument prévoir une zone de protection de plusieurs Kilomètres afin d'assurer la sécurité de la population. Cette exigence est impossible à mettre en place dans un milieu habité comme celui de Beaumont.

En conclusion, je suis opposé à l'installation d'un terminal méthanier à Beaumont et je voterai contre ce projet lors du référendum du 5 décembre 2004.

Louis Sénéchal, ing., membre du comité aviseur district #2

Allocution personnelle lors de la séance d'information du comité aviseur de Beaumont-

Bonsoir, je ne vais que vous citer différents articles et rapports officiels qui m'ont semblés plus qu'opportuns. Si vous voulez les consulter tout-à l'heure, je demeure à votre disposition.

Selon Transport Canada : « Un terminal méthanier doit-être situé loin d'agglomérations urbaines ou de banlieue. » (1)

Selon Santé Canada : « Le plus grand risque découlerait d'une fuite de gaz naturel ou de liquide de gaz naturel [...] Selon l'importance de la fuite, la direction et la force des vents, le panache de vapeur pourrait se diriger vers des lieux habités à une concentration inflammable, impliquant ainsi le risque d'une catastrophe. (2)

Gaz Métro et ses partenaires propose une zone d'exclusion de 400 mètres. Aux États-Unis il y a, présentement, une tendance lourde à implanter des terminaux méthaniers en mer, sur une plate-forme. (3)

Ainsi, Crystal Energy propose un site à 21 km des côtes. Les promoteurs affirment qu'à cette distance, les risques pour la population sont réduits ou, de façon réaliste, éliminé.

(4)

BHP Billiton propose, eux, un site à 34 km sur la côte-ouest américaine. Ici, le promoteur affirme qu'à cette distance, les risques seront minimisés. (5) Gaz Métro et ses partenaires pendant ce temps nous proposent 400 mètres!

Je vous rappelle aussi que Trans-Canada Pipeline au B.A.P.E. en 1981 a affirmé qu'un nuage de vapeur pourra s'étendre jusqu'à 8 km du lieu de déversement avant qu'il n'y ait plus de risque d'inflammabilité. (6)

Gaz De France, un des partenaires de Gaz Métro dans le projet, et le représentant de Gaz de France qui est parmi nous ce soir me corrigera si je me trompe, possède déjà un site similaire à Fos-Sur-Mer, en France. Cet établissement est classé par le gouvernement français comme étant un site industriel à très haut taux de risque. Ce terminal méthanier est assujéti aux dispositions de la directive Seveso II. Les risques d'explosion et d'incendie font en sorte qu'aucune habitation à cet endroit se trouve à moins de 7 km. Présentement Gaz De France tente de doubler la capacité, donc la grosseur du site mais se bute à une forte résistance de la population environnante. Notons ici que le site se rapprocherait à 2.5 km de la première habitation. (7)

Le 19 janvier 2004, en Algérie, un accident a fait pour 1 milliard de dollar américain de dommage dans un rayon de 2 km! 27 personnes y ont trouvés la mort et 78 autres ont été blessés. La Commission de l'Énergie de la Californie a rappelé aux 4 terminaux méthaniers aux États-Unis qu'ils devaient tenir compte de ce qui est arrivé en Algérie. Un tel accident pourrait aussi leur arriver puisque eux aussi manipulent du GNL. (8) Un rapport au congrès va exactement dans le même sens. (9)

N'oublions pas, comme le disait Mme Batista tout à l'heure, que dans la direction des vents dominants se trouve une école primaire, une garderie, un centre pour personnes âgées, Le coeur du village se trouve aussi à un peu plus de 2 km du site d'implantation de Rabaska. N'oublions pas non plus qu'un tel projet défigurerait à jamais l'image récréo-touristique, agricole et résidentiel de la municipalité de Beaumont..

J'invite donc Gaz Métro et ses partenaires, tout comme l'a fait Trans-Canada Pipeline à Harpswell Port, Maine au printemps dernier, à prendre acte du résultat référendaire du 5 décembre prochain et, qu'advenant un non, qu'il retire leur projet et ce sans délai.

Yves St-Laurent

Membre du comité Aviseur

De la Municipalité de Beaumont

- (1) :Processus D'examen Tempol, Transport Canada.
- (2) http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/sehm/publications/guide_canadiene/volume2/annexe1_energie_partie2.htm
- (3) LNG's March to the Sea; Zeus Conference to Examine Key Issues, Timing Tuesday August 3
- (4) <http://www.crystalenergyllc.com/pdf/media/LNGProjectDescriptionWeb.pdf>
- (5) http://www.slc.ca.gov/Division_Pages/DEPM/DEPM_Programs_and_Reports/BHP_DEIS-R.htm
- (6) <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape005.pdf>
- (7) <http://www.pays-de-la-loire.drire.gouv.fr/Env/ENV4/pdf/risques.pdf>
- (8) http://www.energy.ca.gov/lng/news_items/2004-01_algeria_factsheet.html
- (9) http://www.energy.ca.gov/lng/documents/CRS_RPT_LNG_INFRA_SECURITY.PDF

Voici ma position personnelle face au projet Rabaska, qui peut être différente de ma position de conseiller municipal, vous le comprendrez j'en suis sur :

- l'information actuellement disponible est incomplète;
- les études réalisées à date par les intervenants externes mandatés par le comité peuvent être qualifiées de préliminaire (ex. : rapport pour le projet de Port Cabrillo, en Californie : rapport d'environ 2 200 pages);
- je suis à l'aise, pour l'instant, avec l'aspect sécurité (tel qu'actuellement connu suite aux études de Stabilis, en outre);
- les impacts économiques pourraient être intéressants localement, sans être le gros lot (« jackpot »);
- en ce qui concerne le développement industriel du côté de Lévis, cela ne démarrera probablement pas sans la venue d'un projet majeur, donc pas à court terme même s'il y a eu beaucoup de tergiversation depuis plusieurs années;
- cela n'est sûrement facile pour les résidents du secteur avoisinant, les craintes sont tout à fait justifiées et je comprends qu'il faut le vivre pour le savoir;
- au niveau de l'intégration sociale, il y a déjà une division profonde de la population, que le projet se réalise ou pas cela aura peu d'impact (la division restera pendant des années de toute façon);
- l'intégration dans le paysage sera très difficile;
- en ce qui concerne une modification au zonage (qui ne permet pas actuellement ce type d'occupation) cela implique obligatoirement une consultation de la population par référendum, de même qu'au niveau du zonage agricole (CPTAQ); pourrait-il y avoir un décret gouvernemental (ce sera aux politiciens à répondre).

Compte tenu que la réflexion complète n'a pas été faite, j'ai des réserves importantes. À condition que le promoteur fasse part clairement de ses intentions et que le processus de consultation soit respecté, peu importe le choix social qui en découlera, j'appuie favorablement l'étude du projet.

Alain Kilgour, 16 nov. 2004

ANNEXE 6

DANS LES MÉDIAS

3 avril 2004	Gaz Métro opte pour Beaumont	Journal Le Soleil
...avril 2004	Les citoyens de Beaumont sortent les dents	Journal Le Soleil
6 avril 2004	Des citoyens disent NON Furieux, des citoyens n'entendent rien aux compromis	Journal Le Peuple
30 avril 2004	C'est confirmé Le port méthanier sera aux limites de Beaumont	Journal Le Soleil
30 avril 2004	Le projet de port méthanier soulève des inquiétudes	Journal Le Soleil
30 avril 2004	Gaz Métro opte pour Lévis et Beaumont	Le Journal de Québec
30 avril 2004	700 M\$ et 1500 emplois à Lévis	Le Journal de Québec
1 mai 2004	Gaz Métro retient le site de Ville-Guay/Beaumont	Journal Le Peuple
4 mai 2004	Les citoyens de Beaumont chauffent leur conseil municipal	Le Soleil
5 mai 2004	Port méthanier à Beaumont : Gaz Métro tente de rassurer les citoyens;	Le Journal de Lévis
7 mai 2004	Le patron de Gaz Métro comprend que la population suive le projet de près	Le Soleil
8 mai 2004	Le maire Lapierre vit une autre séance houleuse à Beaumont;	Journal Le Peuple
8 mai 2004	Beaumont choisie pour le projet Rabaska	Le Journal de Lévis
12 mai 2004	Gaz Métro à Beaumont, un projet qui divise la population	Le Journal de Lévis
12 mai 2004	Le référendum sera respecté	Le Journal de Lévis
23 juin 2004	Gaz Métro veut calmer le jeu!	Journal de Lévis
26 juin 2004	Opposition de 645 Lévisiens contre le projet Rabaska	Journal Le Peuple
10 juillet 2004	Le projet Rabaska à l'étude cette fin de semaine	Journal Le Peuple
10 juillet 2004	Séances d'information sur le projet de terminal méthanier Rabaska	La Voix du Sud
11 juillet 2004	Gaz Métro attendu de pied ferme à sa séance d'information	Le Soleil
12 juillet 2004	250 personnes à la manif	Le Soleil
17 juillet 2004	Gaz Métro débute ses réunions d'informations	Journal Le Peuple
17 juillet	Premières audiences courues sur le projet Rabaska	La Voix du Sud
3 août 2004	Gaz Métro devrait s'inquiéter, croit Rabat-Joie	Journal Le Soleil, par Marc St-Pierre

9 août 2004	Gaz Métro s'attaque au pas-dans-ma-cour	Internet ; par Hélène Baril, journal La Presse
17 août 2004	Un terminal doit être construit dans un endroit éloigné	Journal Le Soleil, par Marc St-Pierre
18 août 2004	Le projet Rabaska à Beaumont, c'est impensable.	Journal Le Soleil
21 août 2004	Des fonctionnaires canadiens condamnent le projet	Journal Le Peuple
21 août 2004	Rabat-Joie présente de troublants arguments contre le projet Rabaska	Journal Le Peuple
21 août 2004	Je suis complètement soufflé sur le plan sécurité, dit Michel Lessard	Journal Le Peuple
21 août 2004	Les sympathisant de Rabat-Joie sont victimes de vandalisme à Beaumont	Journal Le Peuple
21 août 2004	Ex-maire, André Goulet vise la mairie de Beaumont	Journal Le Peuple
août	Le pandemonium "Rabaska"	Journal de Lévis, opinion personnelle de Jean-Guy Lamontagne, St-Romuald
août	M. Robert Tessier, Président de Gaz Métro	Journal de Lévis, opinion personnelle de Pierrette Bélanger, Beaumont
25 août 2004	Port méthanier à Beaumont, le projet inquiète peu à Saint-Laurent, île d'Orléans	
28 août 2004	Le projet Rabaska est rejeté par le Conseil d'arrondissement de Desjardins	
28 août 2004	Gaz Métro calcule que la taxation reposera sur un minimum de 300 M\$	Journal de Lévis, par Denis Bouchard
28 août 2004	L'oncle Donald répond à sa nièce Marie-Pierre	Journal Le Peuple
28 août 2004	On trouve malheureux que l'on induise en erreur la population...	Journal Le Peuple
août 2004	L'Ulratrain déraile de nouveau	
31 août 2004	Les élus de Lévis en majorité contre le projet Rabaska	Journal Le Soleil par Marc Saint-Pierre
1 ^{er} septembre 2004	Cacouna : le projet de terminal méthanier serait annoncé aujourd'hui	Journal Le Soleil par Marc Larouche
1 ^{er} septembre 2004	TransCanada et Petro-Canada veulent aménager un terminal méthanier à Cacouna	Internet; La Presse Canadienne
2 septembre 2004	Un terminal méthanier à Cacouna?	Journal Le Devoir par Karine Fortin
2 septembre 2004	Un deuxième projet de terminal méthanier	Journal La Presse par Hélène Baril
3 septembre 2004	Gros-Cacouna, les promoteurs veulent s'allier la population	Journal Le Soleil par Marc Larouche
3 septembre 2004	Terminal méthanier : Gaz Métro ne cédera pas	Internet; Cyberpresse
3 septembre 2004	Projet de terminal méthanier, Gaz Métro n'a pas l'intention de céder ...	Journal Le Soleil
7 septembre 2004	Motomarine extrême	Journal Le Soleil
7 septembre 2004	La coque d'un cargo japonais ...	Journal Le Soleil
9 septembre 2004	Terminal méthanier, Gaz Métro pris de	Internet; Transcontinental – Québec et Rive-Sud

	court par Énergie Cacouna	
11 septembre 2004	Le contexte énergétique ouvre bien des portes à Gaz Métro	Internet; Les Affaires
11 septembre 2004	Le gazoduc ne peut suffire à deux terminaux méthaniers	Internet; Les Affaires
11 septembre 2004	Laval Larouche sera candidat à Beaumont	Journal Le Peuple
11 septembre 2004	Les gens d'affaires se disent ouverts au projet Rabaska ...	Journal Le Peuple
15 septembre 2004	Surtout, ne faisons rien!	Internet; La Presse
15 septembre 2004	Bisbille à Beaumont, les conseillers veulent gagner du temps	Journal de Lévis
15 septembre 2004	David vs Goliath + « On appuie le Comité aviseur »	Journal de Lévis
16 septembre 2004	Coup de pouce mensuel de 10 500\$ à Beaumont	Internet; Transcontinental-Québec et Rive-Sud
16 septembre 2004	Port méthanier, un projet rejeté 12 fois aux États-Unis en deux ans	Journal Le Soleil
16 septembre 2004	Implantation de terminaux pour importer du gaz naturel liquéfié ...	Journal Le Soleil
25 septembre 2004	Elections à la mairie de Beaumont	Internet; Transcontinental – Québec et Rive-Sud
...29 septembre	Le Suroît remis aux calendes grecques	http://www.cyberpresse.ca/actualites/article/1,63,0,092004,803202.shtml
29 septembre 2004	Terminal méthanier, Gaz Métro conteste le projet Gros-Cacouna	Journal Le Soleil
30 septembre 2004	Le maire de Gros-Cacouna fulmine	Journal Le Soleil
30 septembre 2004	Les risques du gaz naturel liquide sous-estimés	Journal Le Soleil
1er octobre 2004	Port méthanier à Beaumont, Rabaska dénonce la campagne de peur ...	Journal Le Soleil
2 octobre 2004	Rabaska annule sa rencontre publique	Journal Le Peuple
2 octobre 2004	Bellechasse attendra le résultat des études sur Rabaska	Journal Le Peuple
2 octobre 2004	Une zone d'exclusion irréaliste selon un spécialiste américain	Journal Le Peuple
2 octobre 2004	Gros Cacouna présentait trop de risques selon Gaz Métro	Journal Le Peuple
2 octobre 2004	Bellechasse réserve son jugement sur Rabaska	Internet; Transcontinental-Québec et Rive-Sud
4 octobre 2004	Gaz Métro refuse d'affronter publiquement l'expert en environnement	Internet; Radio-Canada http://www.radio-canada.ca/regions/quebec/nouvelles/200410/04/012-gaz_metro_refus.shtml
5 octobre 2004	Lévis s'oppose fermement à la présence d'un port méthanier	Internet; Radio-Canada http://www.radio-canada.ca/regions/quebec/nouvelles/200410/05/001-beaumont_non.shtml
5 octobre 2004	Lévis dit non au terminal méthanier	Journal Le Soleil
6 octobre 2004	Port méthanier, enjeu électoral à Beaumont	Journal Le Soleil
6 octobre 2004	Rabaska au bord du naufrage	Journal Le Soleil
7 octobre 2004	Terminal méthanier: Gaz Métro réfléchit	Internet; La Presse
8 octobre 2004	Projet Rabaska : il faut poursuivre les études, selon le député Lapierre	Journal Le Soleil
8 octobre 2004	Un gros bateau...	Journal Le Soleil
8 octobre 2004	Terminal méthanier : un partenaire contredit Gaz Métropolitain	Internet; Radio-Canada http://www.radiocanada.ca/regions/quebec/nouvelles/200410/08/001terminal_etudes_ccreq.shtml
9 octobre 2004	Lévis vote contre Rabaska	Internet; Transcontinental-Québec et Rive-Sud

9 octobre 2004	Probabilité faibles, oui, mais...	Journal Le Soleil
9 octobre 2004	Barge endommagée	Journal Le Soleil
10 octobre 2004	Une élection référendaire	Journal Le Soleil
11 octobre 2004	André Goulet élu maire de Beaumont	Internet; Radio-Canada http://www.radiocanada.ca/regions/quebec/nouvelles/200410/11/001-beaumont.shtml
11 octobre 2004	Les opposants au port méthanier s'emparent de la mairie	Journal de Québec
12 octobre 2004	L'opposition au port méthanier prend le pouvoir à Beaumont	Journal Le Soleil
13 octobre 2004	Projet Rabaska, GIRAM estime insuffisant le périmètre de sécurité	Internet; Cyberpresse
13 octobre 2004	Port méthanier, Gaz Métro pourrait opter pour Saint-Vallier	Internet; Cyberpresse
13 octobre 2004	Terminal méthanier : Jean-Marc Fournier estime que l'opposition doit être respectée	Internet; Cyberpresse
13 octobre 2004	Port méthanier à Beaumont, Gaz Métro et Enbridge ne s'entendent pas	Internet; Cyberpresse
14 octobre 2004	LNG tank insulation is highly flammable	Internet; Boston.com http://www.boston.com/news/local/massachusetts/articles/2004/10/14/lng_tank_insulation_is_highly_flammable/
14 octobre 2004	Absence d'un plan B pour le projet Rabaska	Internet; Transcontinental-Québec et Rive-Sud
14 octobre 2004	Condamné avant le procès!	Internet; Transcontinental-Québec et Rive-Sud
14 octobre 2004	Terminal méthanier torpillé prématurément???	Internet; Transcontinental-Québec et Rive-Sud
14 octobre 2004	Terminal : ne pas être dupes	Journal Le Soleil
16 octobre 2004	Victoire décisive d'André Goulet à la mairie beaumontaise	Internet; Transcontinental-Québec et Rive-Sud
16 octobre 2004	...et demande la poursuite des études sur Rabaska	Internet; Transcontinental-Québec et Rive-Sud
16 octobre 2004	GIRAM estime le projet Rabaska inacceptable	Journal Le Peuple
23 octobre 2004	Les terminaux méthaniers sont essentiels à l'industrie lourde	Journal Les Affaires
23 octobre 2004	Les bloquistes de Chaudière-Appalaches créent un caucus régional	Internet; Transcontinental-Québec et Rive-Sud
25 octobre 2004	Beaumont, un projet de terminal méthanier suscite les craintes de la population	Journal Le Devoir
25 octobre 2004	Safety concerns may scuttle liquefied gas terminal near Quebec City	Internet; Canada.com News
27 octobre 2004	Rapport sur la détermination du processus d'évaluation environnementale	Document acheminé par l'Office national de l'énergie
28 octobre 2004	Le port de Québec est disposé à construire le quai nécessaire au projet de port méthanier	Journal Le Soleil
29 octobre 2004	Le projet de terminal méthanier pourrait faire l'objet d'une évaluation environnementale	Internet; Radio-Canada.ca http://www.radio-canada.ca/regions/quebec/nouvelles/200410/29/008-methanier.shtml
30 octobre 2004	Ross Gaudreault plaide pour l'examen du projet Rabaska	Journal Le Peuple
... 30 octobre 2004	Les citoyens craignent l'implantation d'un port méthanier	Internet LCN http://lcn.canoe.com/lcn/infos/regional/archives/2004/10/20041030-194827.html
1er novembre 2004	Projet de terminal méthanier Rabaska: Le comité avisier de Beaumont planifie une soirée publique le...	Internet; Canada News Wire http://www.cnw.ca/fr/releases/archive/Novembre2004/01/c7373.html

2 novembre 2004	Le conseil municipal de Beaumont refuse de se prononcer sur le projet de port méthanier	Internet; Radio-Canada.ca http://www.radio-canada.ca/regions/quebec/nouvelles/200411/02/001-beaumont_methanier.shtml
...	Les seuils d'effets Thermiques	Documents PDF
5 novembre 2004	Un périmètre de sécurité de 6,3 km	Journal Le Soleil
24 novembre	Le comité aviseur est formel : Beaumont doit refuser Rabaska	Le Journal de Lévis
27 novembre 2004	Beaumont décidera du sort de Rabaska	La Voix du Sud
28 novembre 2004	Les responsables du projet Rabaska répondent à vos questions (2)	Journal Le Soleil
...	Public safety Issues at the propose... Document James Fay	Document PDF
...	Gaz Métro doit démontrer que le terminal méthanier est un projet porteur	Journal Le Soleil Voir document hyperlien
1 décembre 2004	De l'action à Beaumont	Le Journal de Lévis
1 décembre 2004	Propos de Robert Tessier Réactions mitigées	Le Journal de Lévis
3 décembre 2004	Le pire héritage à laisser	Journal Le Soleil
4 décembre 2004	Un dernier baroud avant le référendum	Journal Le Peuple
4 décembre 2004	Une question à 700 millions\$ Les citoyens de Beaumont se prononcent demain sur le projet Rabaska	Journal Le Soleil
6 décembre 2004	Beaumont dit non à Rabaska	Journal Le Soleil
6 décembre 2004	Rabaska se tourne vers Lévis	Journal Le Soleil
7 décembre 2004	La fierté a un village	Journal Le Soleil
8 décembre 2004	Rabaska : NON !	Le journal de Lévis
8 décembre 2004	« Pourquoi veulent-ils tuer le projet aussi tôt? »	Le journal de Lévis
12 décembre 2004	Beaumont rejette Rabaska	Journal Le Peuple
24 décembre 2004	GNL Une fuite suivie d'une explosion serait catastrophique	Journal Le Soleil
15 janvier 2005	Nuit d'enfer à Trois-Rivières	Journal Le Soleil
19 janvier 2005	Dossier Rabaska Beaumont appuie Lévis	Le journal de Lévis
29 janvier 2005	Le projet Rabaska revient en piste	Journal Le Peuple
29 janvier 2005	Rabaska veut s'établir à deux pas de Beaumont	

Annexe 7



6, boulevard Mercier
Beaumont (Québec)
GOR 1C0

Tél.: (418) 833-3369
Fax : (418) 833-4788

COMMUNIQUÉ Le 2 juin 2004

Projet de terminal méthanier à Beaumont : La municipalité met en place un comité aviseur pour assurer l'échange d'information, la discussion et un suivi rigoureux du projet.

Beaumont, le 2 juin 2004 – Le Conseil municipal de Beaumont confirme aujourd'hui la formation du comité aviseur local dans le cadre du projet de terminal méthanier piloté par Gaz Métro et ses partenaires.

Ce comité, composé d'un résidant de chaque district municipal, en plus d'un résidant du secteur potentiellement touché, deviendra le lieu privilégié d'information et d'échange. Plus spécifiquement, les membres du comité verront à effectuer un suivi rigoureux de ce projet et de ses répercussions dans le milieu, tout en maximisant l'information sur la nature du projet, les échéanciers des promoteurs, l'état d'avancement des différentes études et audiences requises, etc.

Faut-il rappeler que la municipalité ne s'est prononcée ni pour ni contre le projet en avril dernier. Elle s'était par ailleurs engagée à mettre en place un climat propice à l'écoute, à la réflexion, à la compréhension et aux débats afin de pouvoir éclairer l'avenir des Beaumontoises et Beaumontois sur ce projet. Le comité aviseur local, dont les travaux débuteront dès juin, permettra ainsi de faciliter la prise en considération des préoccupations et des attentes locales.

En conséquence, le Conseil municipal tient à informer la population que toutes les préoccupations et questions face au projet de terminal méthanier et de ses impacts dans le milieu devraient être adressées à l'attention du Comité aviseur au 6, boulevard Mercier à Beaumont. Tel que convenu, en marge du comité aviseur local, des séances d'informations spécifiques auront lieu pour permettre à la population de s'exprimer et d'émettre ses interrogations sur le projet de terminal méthanier.

Par ces différentes actions, la Municipalité de Beaumont souhaite favoriser une information transparente, claire et cohérente sur les tenants et aboutissants du projet tout au long des différentes étapes d'autorisations requises par les promoteurs.

Le Conseil municipal



6, boulevard Mercier
Beaumont (Québec)
GOR 1C0

Tél.: (418) 833-3369
Fax : (418) 833-4788

Communiqué

Suite à l'annonce du projet d'un terminal méthanier dans le secteur Ville Guay-Beaumont par la Société en commandite Gaz Métro, Enbridge inc. et Gaz de France, le Conseil municipal tient à exprimer clairement sa position sur le dossier.

Le Conseil municipal de Beaumont ne se prononce ni pour ni contre ce projet tel que adopté par résolution le 5 avril dernier et qui se lit comme suit :

La Municipalité de Beaumont informe les autorités concernées de Gaz Métro qu'elle exige une étude d'impact du projet d'implantation d'un terminal méthanier lequel projet sera soumis également aux processus de consultations et d'autorisations des différentes autorités gouvernementales concernées dont notamment le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, les autorités fédérales responsables et la municipalité qui voudra ainsi s'assurer que ledit projet fasse l'objet de rencontres de consultations auprès de ses citoyens afin que ces derniers puissent décider officiellement par scrutin référendaire.

Le Conseil municipal adoptera la position qui lui sera dictée par le résultat du référendum. Pour ce faire, nous souhaitons que chacun des citoyennes et citoyens de Beaumont, puisse avoir accès à de l'information qui soit transparente et compréhensible.

Au cours des prochaines semaines, afin que l'exercice puisse bénéficier à tous, la Municipalité mettra en place un comité aviseur pour que l'information puisse être diffusée et comprise par l'ensemble de la population.

Pendant le processus, des séances d'informations auront lieu pour permettre à la population de s'exprimer, d'émettre des interrogations et répondre aux différentes questions.

En terminant, le Conseil municipal de Beaumont travaillera à établir un climat propice à l'écoute, à la réflexion, à la compréhension et aux débats afin de pouvoir éclairer l'avenir des Beaumontaises et Beaumontois.

Le Conseil municipal



Communiqué
Pour diffusion immédiate

**LA POPULATION DE BEAUMONT RÉPOND NON AU PROJET RABASKA
LORS DU RÉFÉRENDUM DU 5 DÉCEMBRE 2004**

Beaumont, le 5 décembre 2004 - Aujourd'hui les Beaumontoises et les Beaumontois se sont prononcés contre l'implantation d'un terminal méthanier (GNL) dans le secteur Ville-Guay/Beaumont, le projet RABASKA. Afin de mesurer le niveau d'acceptabilité du projet, le Conseil municipal a donc tenu un référendum local, le dimanche 5 décembre et dont le vote par anticipation a eu lieu le 28 novembre dernier.

Suite au résultat défavorable à ce projet par la population, la municipalité de Beaumont invite donc la Société en commandite Gaz Métro, Enbridge inc. et Gaz de France à retirer le projet Rabaska, et ce, dans le respect de l'opinion de la majorité de la population exprimée démocratiquement.

De surcroît, le Conseil municipal de Beaumont adoptera incessamment une résolution municipale confirmant son opposition au projet Rabaska et sa demande de retrait à l'égard des promoteurs et du projet. Advenant le non-respect de cette requête et la poursuite par le promoteur de sa démarche d'implantation d'un terminal méthanier, la municipalité de Beaumont défendra sa position devant les différentes instances concernées.

En guise de respect pour ceux et celles qui se sont exprimés dans le cadre du référendum, la municipalité de Beaumont invite enfin la population à respecter la décision de la majorité de la population.

- 30 -

Source :

M. André Goulet, maire de Beaumont (418) 833-3369



5, boulevard Mercier
Beaumont (Québec)
G0R 1C0

Tél.: (418) 833-3369
Fax : (418) 833-4788

COMMUNIQUÉ

(Pour diffusion immédiate)

Beaumont, le 14 décembre 2006.

Comme tout le monde le sait maintenant, le Bureau des audiences publiques en environnement a entrepris ses audiences en rapport avec le projet de terminal méthanier que l'entreprise Rabaska se propose d'exploiter en zone agricole à Lévis, à quelques centaines de mètres du territoire de la Municipalité de Beaumont. Ce projet d'envergure nationale, s'il se concrétise à cet endroit, est susceptible de dénaturer la région à tout jamais.

Consciente de la gravité de la situation et déterminée à conserver la qualité de vie et la sécurité de ses citoyens, la Municipalité de Beaumont fait actuellement ses représentations appropriées devant le BAPE. L'une d'elles consiste à rappeler à tous les intéressés qu'elle entend faire respecter intégralement son Règlement numéro 523 relatif à l'entreposage de certaines matières combustibles, explosives, inflammables ou autrement dangereuses adopté et entré en vigueur en décembre 2005.

En vertu de l'article 2.1 de ce règlement, il est interdit d'entreposer du GNL à moins de 1 kilomètre à l'extérieur des limites du territoire de Beaumont, de sorte que le projet de Rabaska, tel qu'exposé au BAPE, contrevient à cette disposition réglementaire qui trouve son pouvoir habilitant dans l'article 555 du Code municipal, tel qu'il se lisait avant le 1^{er} janvier 2006.

D'aucuns avancent en public que cette disposition serait illégale.

La Municipalité de Beaumont veut dissiper tout doute et rumeurs au sujet de son règlement, et réitérer que seul un tribunal compétent peut écarter un règlement municipal qui bénéficie d'une présomption de légalité.

Entre temps et jusqu'à déclaration judiciaire en sens contraire, la Municipalité de Beaumont fera le nécessaire pour que ce règlement, et tous ceux qu'elle peut adopter, soit respecté intégralement et sans condition. Elle demeure confiante pour que tout intéressé en fasse de même et que le gouvernement, face à l'évidente légalité de notre réglementation, n'utilise pas le stratagème du décret ou de la loi privée pour écarter une réglementation conforme à sa loi habilitante, adoptée démocratiquement.

- 30 -

Source : Monsieur André Goulet, Maire
Monsieur Laval Larouche, Conseiller
Municipalité de Beaumont
6, boul. Mercier
Beaumont, Québec
G0R 1C0
Tél. (418) 833-3369



48, chemin du Domaine
Beaumont (Québec)
G0R 1G6

Tél. : (418) 833-2369
Fax : (418) 833-4788

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la

SESSION RÉGULIÈRE du Conseil de la Municipalité de Beaumont tenue à la Salle paroissiale lundi le 8 janvier 2007 à 20:00 heures à laquelle session sont présents :

- le Maire, Monsieur André Goulet

et les conseillers suivants :

- Monsieur Kevin Lacroix
- Monsieur Jean-Louis Lavoie
- Madame Louise Maranda
- Monsieur Laval Larouche
- Monsieur Donald Mercier

RÉSOLUTION NO : 2007-01-013

Dépôt d'un mémoire au BAPE (dossier Rabaska)

CONSIDÉRANT que le dossier concernant l'implantation d'un terminal méthanier (RABASKA) est présentement à l'étude par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Beaumont est directement touchée par ce dossier puisque les promoteurs désirent planter le terminal à la frontière de celle-ci;

CONSIDÉRANT qu'il est prioritaire pour la municipalité de déposer un mémoire sur ce projet :

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LAVAL LAROUCHE
APPUYÉ PAR MONSIEUR KEVIN LACROIX
ET RÉSOLU**

QUE le Conseil autorise le dépôt d'un mémoire sur le dossier d'implantation d'un terminal méthanier (RABASKA) au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par Madame Louise Maranda, conseillère municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Copie certifiée conforme le 9 janvier 2007.

Le Directeur général.